

Saint-Cloud

L'officiel

N°220
MARS
2022

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

- | | | | |
|---|---------------|--------------------|---------|
| ■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 31 mars 2022 | pages 1 à 29 | ■ État civil | page 31 |
| ■ Actes d'urbanisme | pages 30 à 31 | ■ Qualité de l'eau | page 32 |

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 2022 À 21H

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Publication et affichage en date du 7 avril 2022.

27 présents : Capucine du Sartel, Anne Covo, Mireille Guezenec, Jean-Claude Tremintin, Edith Sagroun, Nicolas Pujol, Pauline Geismar, et Pierre Cazeneuve ont donné pouvoir respectivement à Ségolène de Larminat, Brigitte Pinaudt, Éric Berdoati, Marc Climaud, Jean-Christophe Pierson, Diane Michoudet, Françoise Askinazi, et Pierre Bosche.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 DÉCEMBRE 2021 ET DU 3 FÉVRIER 2022

Chaque procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 101 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

URBANISME :

- **Aménagement de l'îlot des Avelines :** dépôt des pièces du permis de construire de la brasserie.

- **Restructuration / Surélévation des 3 Pierrots :** dépôt d'un permis de construire;

- Dépôt des déclarations préalables relatives aux travaux dans les bâtiments communaux;

- Dépôt d'une déclaration préalable (pour des travaux à Notre-Dame-des-Airs);

- Dépôt d'un permis de construire relatif au projet d'aménagement d'appartements rue Feudon.

AFFAIRES JURIDIQUES ET DOMANIALES :

- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles du Grand Livre, Brunet, des Colonnes, de la Porte jaune, de la salle Lino-Ventura, du studio Bertrand-Tavernier (41);

- Conventions d'occupation précaire d'emprises 90, boulevard de la République et 8, rue de la Libération pour des points de dépistage COVID (2);
- Signatures de convention d'occupation précaire du domaine public pour la poursuite de l'exploitation d'un distributeur de boissons chaudes sur le site Le Carré et d'un distributeur automatique sur le site des 3 Pierrots (2);
- Mise à disposition de l'association Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine, de l'accueil de loisirs sans hébergement, Fouilleuse, pour l'organisation d'une session de formation générale BAFA, prévue du 19 au 26 février 2022;
- Avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire du domaine public – Parking du conservatoire;
- Signatures de conventions de mise à disposition de la piscine des Tourneroches à l'Association athlétique de la Société Générale et à l'association Groupe Plongée de Saint-Cloud;
- Signature d'une convention de mise à disposition d'un local au Commissariat;
- Signature d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire de la piscine des Tourneroches dans le cadre de la manifestation AQUAZEN.
- **Marchés publics :**
- **Reconstruction de l'îlot des Avelines :** Signature de la modification 3 au lot 3 du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (halle de marché – parking souterrain – espace public – commerce);
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation et de rénovation de logements rue Feudon;
- Contrat pour le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment 5 bis à l'école maternelle de Montretout;
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des étanchéités et de ravalement des acrotères à l'école élémentaire du Val d'or;
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des bureaux de la Direction des systèmes d'information et du numérique et du service logistique à l'hôtel de ville de Saint-Cloud;
- Contrat d'entretien des installations mécaniques et électriques de cloches et d'horloges;
- Modification n° 4 au lot n° 1 (produits chimiques d'entretien) de l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures, de produits;
- Modification n° 4 au lot 2 (consommables, fournitures et matériel pour produits d'entretien) de l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures, de produits et de matériel d'entretien;
- Signature de l'accord cadre relatif à l'achat de fournitures de bureau et de fournitures administratives;
- Signature du marché relatif à la réalisation, à l'impression, à la régie publicitaire et à la distribution de publications municipales;
- Signature de l'accord-cadre relatif au nettoyage des bâtiments communaux;
- Achat et vente d'une prestation pour l'organisation de classes de découverte;
- Achat d'une prestation pension complète pour un séjour de vacances (Saint-Georges-d'Oléron - 18-26 août 2022);
- Signature contrat de maintenance pour le Logiciel Oxalys;
- Signature de la convention de prestations de location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires légers ainsi que des prestations associées et annexes;
- Signature de l'offre commerciale pour la fourniture et l'exploitation de la solution de pilotage des consommations d'énergie et d'eau « On'connect fluids »;
- Signature d'un contrat de prestation de services avec l'entreprise ÉcoMégot pour une solution de collecte sélective des cendriers et une valorisation des mégots de cigarettes;
- Mission pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux de surélévation du cinéma-théâtre les Pierrots;
- Signature de la prestation commerciale de la société Devisubox pour le suivi photo en temps réel du projet de restructuration-extension du cinéma-théâtre des 3 Pierrots;
- Signature d'un contrat avec la SARL La ferme de Tiligolo concernant un spectacle *Madame Chaussette et le mystérieux du biberon*.

FINANCES :

- Demande de subvention pour la réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture du complexe sportif des Tourneroches à Saint-Cloud;
- Demande de subventions au Département, à la Région et à la Métropole pour la réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture du complexe sportif des Tourneroches.

CULTURE :

- Tarif préférentiel pour la séance du film *Josep* le 25 janvier 2022 à 20h 30 au cinéma-théâtre les 3 Pierrots;
- Octroi de places au tarif invitation aux participants de l'opération Tremplin de l'Humour pour le spectacle de AZ;
- Octroi d'un quota d'invitations pour la séance du film *Détective Conan* pour les participants au prix Mangawa et le personnel de la médiathèque;
- Signature d'un avenant n° 2 au contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle *À l'Abordage!*;
- Convention de prêt du tableau intitulé *Portrait de Mademoiselle Lucienne Bréval* d'Eugène Carrière;
- Opération de régulation des collections de la médiathèque / Cession de périodiques aux usagers de la médiathèque et au Pôle Sportif de la Ville pour la soirée AQUAZEN.

MANIFESTATIONS MUNICIPALES :

- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots et à la médiathèque (9 décisions);
- Signature de contrat concernant une animation pour la jeunesse dans le cadre de la manifestation départementale La Science se livre les samedis 5 et 12 février 2022 à la médiathèque municipale;
- Signature d'un contrat concernant une animation dans le cadre de la manifestation départementale La Science se livre le samedi 12 février 2022 à la médiathèque municipale;
- Animation au domaine de Saint-Cloud dans le cadre du spectacle *La République des abeilles*.

RÉGIES MUNICIPALES :

- Avenant n° 6 à la régie de recettes – Musée;
- Avenant n° 9 à la régie d'avances - dépenses effectuées par la Direction des Finances;
- Prise en charge des frais de restauration et de transport des membres du jury professionnel de la finale du Tremplin de l'Humour, se déroulant aux 3 Pierrots.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Nous sommes réunis en séance du Conseil municipal pour examiner, débattre et adopter quinze délibérations inscrites à l'ordre du jour. Parmi ces quinze délibérations, l'une d'entre elles est consacrée à l'adoption du budget primitif pour l'année 2022. Par cet exercice, somme toute assez banal mais ô combien essentiel, nous allons exercer notre mandat et faire fonctionner la démocratie locale et la libre administration des collectivités. Vous le savez, je suis viscéralement attaché au concept de libre administration des collectivités et plus spécifiquement à l'échelon communal. Les communes françaises sont une chance pour notre pays. Les communes françaises sont le poumon démocratique de notre fonctionnement républicain. Elles sont le terreau de l'histoire de notre nation. Elles sont enfin l'ultime recours pour nos compatriotes qui de plateformes d'appel en serveurs vocaux se retrouvent désarmés face à un monde de plus en plus déshumanisé. La commune est le seul lieu où on vous écoute et où on tente en proximité d'apporter des réponses aux différents problèmes de la vie quotidienne.

Mes chers collègues, nous sommes le 31 mars et nous sommes à dix jours du premier tour de l'élection présidentielle. La crise sanitaire, doublée de la crise internationale avec la guerre en Ukraine, neutralise tout débat présidentiel. C'est un fait et une réalité. Malgré mes nombreux points de désaccord avec le Président de la République, je ne suis pas de ceux qui le rendent responsable de cette situation. Les faits sont ainsi et ils s'imposent à tous y compris au Président de la République.

Cependant, cette situation est extrêmement préjudiciable sur un plan démocratique. L'élection présidentielle ne peut se réduire au choix d'un leader. C'est avant tout un choix de société qui engage l'avenir de la France pour au moins les cinq prochaines années. Si ce débat public démocratique et politique n'a pas lieu au moment de l'élection présidentielle, alors il sera très difficile de gouverner et surtout de réformer par la suite et ce quel que soit le candidat élu. En 2017, nous avons déjà été collectivement privés de ce débat, pourtant essentiel, nous le sommes pour de tout autres raisons aujourd'hui. Finalement, ce débat est confisqué depuis 2012. Cela fait maintenant dix ans. C'est trop long et terriblement dangereux pour espérer un fonctionnement serein et apaisé de notre système démocratique.

Dans ce contexte incertain, la cohésion entre l'État, le gouvernement et les collectivités locales sera la seule issue permettant d'éviter une grave crise politique et sociale.

Cette coopération essentielle ne pourra exister et se développer que par un nouvel acte de décentralisation. Une décentralisation ambitieuse et courageuse reposant sur deux axes : l'autonomie fiscale et financière pour les collectivités et des compétences spécifiques clairement identifiées et non superposables pour l'État.

Il s'agit d'un projet politique audacieux qui comprend et encourage la richesse et la diversité des territoires de notre pays tout en osant assumer et recentrer les compétences régaliennes à l'échelon national.

Le contraire de ce que nous avons connu ces dix dernières années, et peut-être même plus.

Clarification et émancipation doivent être les maîtres-mots de cette nouvelle volonté politique. Si elle est assumée et clairement mise en œuvre dès les premières heures du nouveau quinquennat, elle sera même source d'économie car plus efficiente.

Ainsi l'action de l'État et celle des collectivités locales doivent être complémentaires, non concurrentielles et basées sur le principe de la subsidiarité.

Les intellectuels de salon, les bien-pensants vont me rétorquer que ce sujet, celui des collectivités locales, n'est pas porteur dans le cadre d'une élection présidentielle. Je les entends déjà affirmer haut et fort avec l'aplomb caractéristique de ceux qui cherchent à se convaincre eux-mêmes du bien-fondé de l'ineptie qu'ils assèment : « *Mais ça ne fait aucune voix, les libertés locales.* » Je leur réponds « *C'est vrai, mais reconnaissez que personne n'a jamais tenté d'en parler.* » Je suis certain que ce sujet au contraire passionne les Français. Ce sujet, c'est justement celui de la clarification politique et de l'intérêt général : Qui fait quoi ? Qui est en charge de quelle compétence ? Quelles sont les missions régaliennes que l'État doit impérieusement défendre et assumer ? Quel noble débat ! C'est un débat hautement politique au sens premier du terme. C'est un débat qui concerne pleinement la vie de la cité.

Il nous reste dix jours, et si on parlait de l'essentiel ? À l'heure où je m'adresse à vous, on nous prédit une abstention record pour une élection présidentielle, plus de 30 % d'abstention. Parlons aux Français du rôle de l'État, de celui des collectivités, parlons aux Français de la France tout simplement.

C'est notre seule chance pour faire de cette élection un exemple de participation ! »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Sékolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

L'actualité culturelle est marquée avant tout par la fin des restrictions sanitaires. Depuis le 28 février, le port du masque n'est plus obligatoire dans les établissements recevant du public et depuis le 14 mars, le pass vaccinal est suspendu dans tous les lieux de culture. L'ensemble des activités municipales et associatives se déroule désormais normalement, les locations des salles municipales et les moments de convivialité ont également repris.

■ **Les 3 Pierrots** : Bienvenue au nouveau directeur, Stéphane Boutet, qui a rejoint les équipes de la Ville début mars. Un projet de festival intitulé Before le Off est notamment d'ores et déjà en cours de préparation et sera présenté en fin d'année scolaire. La saison se poursuit bien sûr, que ce soit au cinéma ou au théâtre !

La demi-finale du Tremplin de l'Humour *Les Pierrots de l'humour* a eu lieu le vendredi 18 mars. Cinq jeunes candidats ont été sélectionnés pour participer à la finale prévue le vendredi 22 avril.

Le vainqueur assurera la première partie de l'humoriste AZ aux 3 Pierrots le jeudi 2 juin prochain.

■ **La médiathèque** : L'établissement connaît une nette augmentation de sa fréquentation depuis la fin des restrictions sanitaires. Les animations des heures du conte, les histoires du mercredi après-midi et les accueils de classes en musique ont pu reprendre. Au mois de mars, la médiathèque a participé avec succès à l'événement national Le Printemps des Poètes : un arbre à poèmes placé dans l'espace jeunesse proposait une sélection de poèmes à découvrir et permettait d'en accrocher à ses branches. Un joli moment de lecture partagée à voix haute - Pause poème - en collaboration avec le collège Verhaeren a également été proposé le samedi 26 mars.

Par ailleurs, des auteurs clodoaldiens contemporains ou patrimoniaux ont pu être également mis en avant dans le cadre du Salon des auteurs clodoaldiens. Au mois d'avril aura lieu un autre événement national, à savoir les 48H BD. À cette

occasion, une exposition aura lieu autour du manga à succès *L'Atelier des sorcières*. Il y aura aussi le vote des participants au prix Mangawa et la diffusion en avant-première aux 3 Pierrots du nouveau film *Détective Conan*, le samedi 23 avril.

■ **Le musée des Avelines** : L'exposition *Eduardo Pisano (1912-1986) : la nostalgie s'est terminée* le dimanche 6 mars après une prolongation de trois semaines : près de 5000 visiteurs et une trentaine de classes y ont été accueillis.

L'un des moments forts a été la nocturne *Viva España* le 11 février où 120 visiteurs ont pu être initiés au flamenco grâce à un partenariat avec l'ECLA. Ce samedi 2 avril est programmée une conférence-dédicace donnée par Maryse Rivière sur le peintre Eugène Carrière dont le musée conserve et expose de nombreuses œuvres.

Le 13 avril à 19h se tiendra le vernissage de notre nouvelle exposition *Bons baisers de Saint-Cloud, la carte postale à la Belle Époque*. L'exposition est prévue du 14 avril au 10 juillet 2022.

■ **Le Carré** : Samedi 19 mars, le Salon des auteurs clodoaldiens a réuni 43 auteurs et de nombreux visiteurs ravis : deuxième édition très réussie qui permet d'inscrire notre salon comme un événement incontournable de la vie clodoaldienne, territoire fertile pour la création littéraire et artistique. Un grand bravo à Philippe Cazals, président de la Compagnie des Auteurs Clodoaldiens, qui n'a pas compté son temps ni son énergie pour assurer le succès de cette journée. Merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées autour de cet événement, notamment l'équipe du Pôle Culture, dirigée par Gwenaëlle Gohet, l'équipe de l'Espace d'animation des Coteaux et l'équipe du Carré sous la direction de Perrine Legendre. À la fin du salon, le Maire a remis officiellement le premier prix littéraire de la Ville de Saint-Cloud à Philippe Khatchadourian pour son livre *Sous les cyprès d'Eyoub*. Un prix coup de cœur a également été décerné à Marie-Dominique Cabanel pour son ouvrage intitulé *Là où je ne voulais pas aller - de l'anorexie à la faim de vivre*. Bravo à nos deux lauréats!

Suite à la fermeture du centre de vaccination, les activités culturelles régulières et les utilisations ponctuelles peuvent à nouveau y être programmées. Ainsi, deux conférences Arts et Loisirs, une conférence du Cercle féminin d'amitié européen et une conférence Bible à Saint-Cloud ont pu être accueillies.

■ **L'ECLA** : La programmation événementielle a repris avec notamment une soirée jeux en famille le 11 mars animée par des bénévoles passionnés

et une manifestation internationale d'art participatif *La Grande Lessive* consistant à créer une œuvre collective éphémère par étendage de réalisations plastiques s'est déroulée le 24 mars : 200 réalisations ont été étendues aux abords du Carré et dans le jardin des Avelines.

70 personnes ont été réunies lors d'un concert Jazz-Jam session organisé le 25 mars avec en première partie un concert de musiciens professionnels et une seconde partie réservée pour « taper le bœuf » (Jam session en anglais), jouer ensemble à partir de morceaux choisis et destinée aux amateurs accompagnés de leur instrument.

■ **Le conservatoire** : Une première série de concerts pédagogiques a pu être organisée et a permis de valoriser la nouvelle professeure de danse contemporaine, Cindie Assraoui-Cantet.

Prochains concerts dans l'auditorium dimanche 3 avril, le quintette Jazz de Manuel Rocheman et le samedi 16 avril, le baryton Vincent le Texier dans un récital de Lieder de Schubert.

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

■ **Attribution de logements sociaux année 2021** : 38 attributions de logement sur le contingent Ville sont à noter : 127 personnes ont été contactées, 81 personnes ont accepté la proposition, 46 ont refusé ou n'ont pas répondu.

Un logement a été rendu faute de candidat (logement avec une surface atypique et trop cher) - les analyses suivantes sur les familles relogées ne concerneront donc que 81 familles et 37 logements.

À cela s'ajoutent celles du contingent Préfecture qui s'effectuent exclusivement sur des ménages DALO ou PDALP, soit 27 attributions. 65 logements ont donc été attribués sur Saint-Cloud sans compter les attributions directes de logements par les bailleurs, Action Logement ou certains attributaires sur un nombre plus limité. Sur le contingent à libre disposition de la Ville (1 sur 2 dans le cadre de la carence en cours), la Préfecture avertit la Ville de la libération d'un logement qui dispose de quelques jours pour désigner ses trois candidats. Une priorité est donnée aux candidats mis sur liste d'attente par la Commission municipale logement.

Typologie	T1	T2	T3	T4	T6
Nombre de logements attribués	4	16	9	7	1
Proportion	10,8 %	43,2 %	24,3 %	18,9 %	2,7 %

La répartition par typologie (T1 à T5) est fonction de la situation de la famille, du mode de garde du ou des enfant(s) et des revenus de la famille.

Financements	PLAI	PLUS	PLS	ILN	T6
Nombre de logements attribués	6	19	8	4	1
Proportion	16,2 %	51,4 %	21,6 %	10,8 %	2,7 %

Six attributions en PLAI dont une sur une livraison, qui est une belle progression par rapport aux années précédentes (13,5 % en 2020 / 10,9 % en 2019 / 0 % en 2018 et 4,3 % en 2017); plus de la moitié des attributions (51,4 %) s'effectue dans la catégorie PLUS, et est en forte progression par rapport à l'année dernière

(43,3%) pour retrouver son niveau d'avant crise au détriment de la catégorie intermédiaire (10,8 % en 2021 contre 24,3 % en 2020); le taux de libération des PLS se maintient et nous retrouvons globalement la photographie des attributions avant crise du Covid de 2020 avec une libération plus forte des PLAI.

Nombre d'années d'attente	Années de la demande	Nombre d'attributions
Moins d'un an	2021	0
De 1 à 2 ans	2020 à 2019	15
De 3 à 4 ans	2018 à 2017	9
De 5 à 7 ans	2016 à 2015	7
8 ans et +	2013 et avant	6

Composition familiale	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants +	Total
Famille monoparentale	5	6	2	13
Couples	3	4	4	11
Total	8	10	6	24

Neuf personnes seules et sans enfant se sont vues attribuer un logement en 2021 : quatre dans un appartement de type

T1, et 5 dans un appartement de type T2. 4 couples sans enfant ont bénéficié d'une attribution sur la même période.

Motifs du relogement	Nombre de dossiers attribués à ce titre	Répartition selon le motif (%)
Divorce	3	8,1 %
Expulsion / fin de bail	2	5,4 %
Handicap	2	5,4 %
Logt éloigné du travail	2	5,4 %
Logement trop cher	7	18,9 %
Logement trop petit	14	37,8 %
Personnes hébergées ou décohabitation	7	18,9 %

Concernant l'analyse des refus sur le contingent Ville, sur les 127 demandeurs contactés, 46 ont refusé la proposition ou n'ont pas répondu - soit 36,2 % des propositions effectuées contre 43,6 % en 2020 et 26,8 % en 2019. Ainsi sur les 38 logements vacants du contingent Ville ou mis à disposition, 29 logements ont connu des refus ou des non-réponses (soit 40 refus explicites de candidats, 5 non-réponses et 1 désistement après CAL). Certaines raisons sont légitimes (notamment dans les cas de relogements sans avoir transmis l'information) mais la plupart des refus reflètent un caractère non urgent de la demande de logement social (mauvais quartier, trop petit, trop cher, etc.). Au vu du nombre de demandeurs et des délais d'attente, ces refus ne sont objectivement pas toujours compréhensibles alors qu'il est constamment rappelé aux demandeurs l'importance d'accepter les propositions faites qui respectent bien sûr les compositions familiales, les revenus et les demandes spécifiques. Au total, ce sont 46 familles qui ont refusé une proposition de logement pour des logements qui ont finalement été attribués.

Suite à la loi 3DS récemment votée, la Ville reprend l'intégralité de ses attributions et non plus un logement sur deux. Il est à noter que la Préfecture associait la Ville sur la partie reprise dans le cadre de la carence car il est vite apparu qu'elle connaît le mieux les demandeurs et la réalité de chacune des résidences. La gestion du logement social n'a de sens que si elle est au plus près des réalités de chaque ville.

■ **Ukraine - les actions de la Ville :** Dès le 1^{er} mars, soit cinq jours après le début du conflit, la Ville s'est engagée dans une action de solidarité en lien avec la Protection Civile. Cette opération montée dans un temps record a permis de collecter le jeudi 3 mars l'équivalent de deux camions qui ont rejoint l'Ukraine dès le samedi suivant. La collecte s'est faite sur une liste de biens prédéfinis par la Protection Civile, et les Clodoaldiens, malgré les vacances et le délai de prévenance très court ont répondu très généreusement. Les pharmacies de la ville ont été également largement mobilisées dans cette collecte et poursuivent leurs actions. Le lycée Santos-Dumont a mené également une action de solidarité, notamment les élèves de première, et la Protection Civile a pu collecter tous les dons le 18 mars dernier. Depuis le début du conflit, des familles de réfugiés arrivent à Saint-Cloud. Les personnes qui souhaitent les accueillir chez eux se font connaître sur le site dédié : <https://refugies.info>

La Ville elle-même s'est mobilisée pour répondre aux sollicitations liées à la scolarisation des enfants. Ainsi neuf enfants ukrainiens se sont présentés au Guichet unique pour être accueillis au sein des écoles et du collège : trois en maternelle (Centre, Val d'or, Montretout), quatre en élémentaire (deux au Centre et deux à Montretout), un au collège et un dans le privé. La Ville a organisé ce jour le 31 mars, en présence de Monsieur le maire, une rencontre des Ukrainiens aujourd'hui présents à Saint-Cloud et des personnes et associations prêtes à les accompagner. Plus de 50 personnes ont participé à cet événement dont 30 réfugiées ukrainiennes. De très nombreux contacts précieux ont été noués à cette occasion entre Ukrainiens, et associations. La Ville a pu ainsi diffuser des informations sur les différents dispositifs existants à Saint-Cloud et leur donner toutes les informations nécessaires. Une permanence d'accueil hebdomadaire spécifique pour les réfugiés ukrainiens a été mise en place chaque mercredi en mairie.

Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Transhumance :** Depuis deux ans, l'arrivée du printemps marque le retour des chèvres et moutons sur l'éco-pâturage des Coteaux. La transhumance s'est déroulée hier matin, en présence des habitants ainsi que d'un groupe d'enfants de l'ALSH de la maternelle des Coteaux : une chèvre et quatre moutons composent ce nouveau cheptel qui s'installe pour six mois à la grande joie des habitants du quartier.

■ **Valot mégots :** L'opération se poursuit avec le renouvellement de la convention avec la société ÉcoMégots pour un an, renouvelable trois fois. Onze fûts sont rajoutés dans différents endroits de la ville : six dont les emplacements ont été choisis par le service Environnement et cinq qui ont été proposés au vote sur internet à la population.

■ **Projet de réhabilitation du square d'Île-de-France :** Ce square public se situant dans le Centre/Village derrière le magasin Franprix est actuellement en très mauvais état et a besoin d'une réhabilitation. Brigitte Pinault et ses collègues en charge des espaces verts et du quartier Centre/Village, ont décidé de valoriser cet endroit en initiant un permis de végétaliser avec l'aide du service Environnement. Ce projet consiste à délimiter des parcelles qui seront ensuite confiées à des habitants du quartier, motivés pour les cultiver. Une charte permettra

de réglementer l'exploitation de ces parcelles sous la supervision du service Environnement. Il poursuit un double objectif : rendre cet endroit qui par ailleurs bénéficie d'une belle vue sur Paris plus attractif et animer ce quartier en offrant aux habitants la possibilité d'exercer leurs talents de jardinier et ainsi créer du lien social. Une communication spécifique sera faite à l'attention des habitants du quartier Centre/Village afin de recruter de futurs jardiniers.

■ **Cit'ergie** : Cette démarche de labellisation initiée par le territoire POLD, qui permet aux Villes de progresser dans leur démarche d'économies d'énergies, va démarrer très prochainement. La Ville va bientôt pouvoir s'appuyer sur l'accompagnement d'un conseiller Cit'ergie afin de travailler sur un plan d'amélioration continu et progressif de ses consommations énergétiques. Ce dispositif très transversal mettra à contribution l'ensemble des services car il concerne les consommations et les fonctionnements du patrimoine communal, l'eau et l'assainissement, les mobilités et transport, l'organisation interne et enfin la communication sur les résultats induits.

■ **Vente de composteurs** : La Ville vient de renouveler sa convention avec l'association Espaces datant de 2018 pour la vente de composteurs à la population. Cette association est présente à chacune des ventes, son rôle consistant essentiellement à assurer conseil et animation pour la gestion des composteurs.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Passeport du civisme** : Plusieurs actions ont été conduites par les animateurs dans les centres d'accueil de la Ville : collecte de jeux et de livres pour un don aux enfants hospitalisés de l'hôpital Robert-Debré à Paris ; confection de cartes de Noël offertes aux habitants de la résidence autonomie Les Jours Heureux et aux seniors de l'Espace d'animation des Coteaux ; prévention organisée à Villeneuve-la-Garenne sur les déplacements à vélo par la Police Nationale ; initiation au secourisme en milieu aquatique en partenariat avec le Pôle Sportif de la Ville. Toujours en ALSH et dans les semaines à venir aura lieu une animation intitulée « Balade en ville - Je découvre ma ville » avec l'identification et la recherche de différents lieux de Saint-Cloud et un rallye photos dans le parc de Saint-Cloud.

Les enseignants de CM2 se sont consacrés à l'éducation aux médias avec une animation sur l'utilisation de tablettes et d'Internet, le passage

du permis Internet grâce à l'intervention de la Police nationale, le Devoir de mémoire avec des classes qui se rendront au Mémorial de Caen et sur les plages du Débarquement et d'autres classes qui visiteront l'Historial de la Grande Guerre à Péronne. Deux activités cécifoot et handi-basket sont programmées en avril. Beaucoup de projets et d'actions qui visent à conforter le sens civique des jeunes Clodoaldiens et les préparer à devenir des futurs citoyens !

■ **Protocole sanitaire Covid-19** : En raison de son allègement, les enfants peuvent être à nouveau répartis dans les classes et donc éviter des fermetures en cas d'absence d'enseignants. Sept enseignants sont absents cette semaine en raison de la pandémie. La vigilance est donc toujours nécessaire.

■ **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : Une campagne de pesée du gaspillage dans les écoles élémentaires du 28 mars au 1^{er} avril, puis du 4 au 8 avril dans les écoles maternelles, a été organisée par le service Éducation de la Ville. Réalisées sur le temps méridien, les pesées des déchets alimentaires ont pour objectif d'identifier quantitativement et qualitativement le gaspillage alimentaire, d'identifier les axes d'amélioration et les corrections nécessaires, de sensibiliser les enfants sur le sujet et sur celui des enjeux environnementaux.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

Excusée, rapportée par Brigitte PINAULDT

■ **Journée pédagogique Petite enfance** : Elle s'est tenue mardi 29 mars. La conférence avait pour thème *La bientraitance chez le jeune enfant*. L'ensemble des équipes de crèches ainsi que des crèches associatives en partenariat avec la Ville étaient conviées. Cette journée très réussie a suscité un réel enthousiasme chez les agents.

■ **Nouveaux recrutements** : Anne Covo souhaite la bienvenue à trois personnes nouvellement recrutées :

- Madame Audrey Turgis - directrice adjointe au service Petite enfance depuis le 7 mars qui travaille notamment avec les institutions départementales et la protection du jeune enfant.
- Madame Bonnes - psychologue clinicienne - qui intervient auprès des directrices de crèches, des équipes ainsi que des familles clodoaldiennes.

- Madame Muntean – musicienne - embauchée à temps plein qui intervient dans les crèches et les mercredis et durant les vacances scolaires dans des centres de loisirs. Elle a comme mission l'ouverture à l'art des jeunes enfants.

■ **Fermetures des crèches :** Pour le pont de l'Ascension, fermeture du mercredi 25 mai au soir et réouverture le lundi 30 mai au matin. Pour celui de la Pentecôte, fermeture du vendredi 3 juin au soir et réouverture le mardi 7 juin au matin.

Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport

■ **AQUAZEN :** Très vif succès le 11 mars avec plus de 160 participants et des remerciements pour les prestataires ayant tenu tous les ateliers bénévolement.

■ **Équipe féminine pro de volley Les Mariannes :** La Ville a accompagné plus de 40 personnes (parents et enfants) encadrées par l'École des Sports, pour assister au dernier match des Mariannes à domicile.

■ **Écotrail :** Marc Climaud qui a représenté le Maire au départ des 10 km de l'Écotrail dans le Domaine de Saint-Cloud félicite à cette occasion le grand nombre d'agents de la Ville qui ont participé à cette épreuve.

■ **Stages École des Sports :** Deux stages se sont déroulés pendant les vacances scolaires de février. Un seul était prévu à l'origine mais, devant le succès, un deuxième stage a été ouvert et s'est vu complet en deux jours. Deux stages prévus pour les vacances de Pâques ont été complets en moins de trois jours. Un troisième, déjà rempli à 88 %, a été ouvert.

■ **Courses au temps :** Destinées aux enfants des classes de CM1 et CM2 de toutes les écoles de Saint-Cloud, elles auront lieu au Pré Saint-Jean le 20 mai prochain.

■ **Stages d'été :** Ouverture des inscriptions aux stages d'été lundi 9 mai : 60 places disponibles en juillet - 30 en août.

■ **Manifestations sections sportives :** De nombreuses manifestations ont eu lieu - Basket et Tennis Fluo, Pink Day au tennis (rencontre féminine avec une joueuse du club et une invitée extérieure), coupe Jigoro Kano en judo au dojo Gounod. Beaucoup de jeunes et d'adultes étaient présents!

■ **Golf à Saint-Cloud :** Tournoi annuel le lundi 9 mai prochain.

■ **Rencontre de tennis :** Dimanche 3 avril de 10h à 17h au tennis des Coteaux, le Lions Club de Saint-Cloud en partenariat avec le Pôle Sportif, organise une rencontre de tennis avec des joueurs et joueuses valides et d'autres en situation de handicap.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

■ **Actualité économique :** Suite à l'allègement des protocoles sanitaires, les entreprises clodoaldiennes du secteur tertiaire restent en moyenne sur deux à trois jours de télétravail par semaine. Quelle que soit leur taille, leur organisation pré-covid n'a pas repris. Une part importante de télétravail est conservée.

Pour les entreprises, hors tertiaire, seules les fonctions supports (RH, finances...) sont encore un peu en télétravail.

Le deuxième atelier du cycle *Oser, Entreprendre, Réussir* organisée en partenariat avec les associations Tp'up 92, Salvetera et la Ville de Vaucresson aura lieu le 12 avril à Saint-Cloud. À destination des créateurs d'entreprises et des TPE, cet atelier a pour objectif d'aider à bien identifier sa cible, à la segmenter et à bien communiquer.

■ **Actualité des commerçants : Ouverture des terrasses des cafés et restaurants au 1^{er} avril.**

Après plusieurs mois de travaux, **Le Saint-Cloud Paris Hôtel** - rue Royale - a ouvert **son nouveau bar/brasserie, le Pschill** (boissons et restauration). Un nouveau **restaurant italien Il Sogno** s'est installé au 4, avenue Bernard-Palissy (anciennement le Nouveau Village). Un artisan couvreur s'est installé au 43, rue Royale. Un opticien grossiste **Optic Néo** a ouvert ses portes au 27, bis boulevard de la République et vend également aux particuliers. Dans le secteur du bien-être, **La Demeure** s'est agrandie après plusieurs semaines de travaux et vient d'ouvrir un nouvel espace dédié aux soins du corps – Medi & Natural Spa – concept alliant thérapies médicinales et bien-être. **L'institut Zen et Belle** a déménagé au 12, avenue de Longchamp. Dans le domaine de l'aide à la personne, ouverture au 12, rue Alexandre-Coutureau de l'enseigne **Les Demoiselles de compagnie**.

■ **Label 2022 :** Un nouvel appel à candidature a été lancé. Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la Ville. Les candidats ont jusqu'à mi-mai pour envoyer leur dossier au service Commerce. Les labels seront décernés

courant juin. **Bravo aux quatre labellisés de la Ville ayant reçu le label Artisan du Tourisme créé par la Chambre du commerce et de l'artisanat!**

■ **Marché des Avelines** : Une visite du chantier a été organisée le 16 mars dernier pour les commerçants du marché de Stella Matutina. La dizaine de commerçants présents a pu se projeter dans la future halle du marché et suivre l'avancée des travaux : le niveau N-1 du parking est terminé et la dalle du 1^{er} niveau est coulée. Le prototype grandeur nature a pu être découvert ainsi que les matériaux utilisés. D'autres visites seront planifiées.

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Chantier du marché des Avelines** : Il a connu des semaines particulièrement actives de construction. Les planchers des deux étages du parking souterrain sont maintenant achevés et les poutres de soutien du rez-de-chaussée ainsi que son plancher sont en cours de finalisation. Afin de préparer la suite du chantier et notamment la construction des grands piliers de la halle, du toit ainsi que son aménagement intérieur, un prototype d'une petite partie de la halle du marché, à échelle réelle, est en cours de construction à l'arrière du terrain en haut de la rue des Avelines. Cette installation provisoire, dotée de quatre poteaux, vise à permettre des exercices de construction et des tests de méthode pour mener la suite des travaux. Ce prototype sera détruit à la fin du chantier. Enfin, afin de permettre la réalisation de la nouvelle rampe, l'accès au jardin des Avelines depuis l'arrière du terrain du marché, ne sera plus possible entre fin mai et septembre prochains.

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique de handicap

■ **Citoyenneté** : La cérémonie de la citoyenneté s'est tenue vendredi 25 mars 2022. Le maire a remis les cartes d'électeurs aux jeunes Clodoaldiens de 18 ans qui voteront pour la première fois à l'occasion de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril prochains. Sacha Gaillard leur a rappelé le sens et l'importance de s'engager jeune dans une cause prônant l'intérêt général.

Le service Citoyenneté (affaires générales et état-civil) est quant à lui focalisé sur la préparation des élections à venir : la campagne de recherche d'assesseurs a été efficace et Sacha

Gaillard remercie l'ensemble des Clodoaldiens qui se sont d'ores et déjà manifestés pour participer à la tenue d'un bureau de vote et contribuer ainsi au bon fonctionnement de notre démocratie. Le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales est de 19503 au 18 mars, date de la dernière commission (ce chiffre va certainement évoluer avec l'édition du tableau à cinq jours comprenant les dernières inscriptions et radiations d'office). À ce jour 395 procurations sont enregistrées pour le premier tour de l'élection présidentielle et 345 pour le second tour.

■ **Handicap** : Un appel a été lancé avec le soutien de nombreuses associations, pour une reconnaissance véritable d'une citoyenneté pleine et entière pour les personnes en situation de handicap. L'objectif de celle-ci est de militer pour la constitutionnalisation du droit à l'épanouissement des personnes en situation de handicap ainsi que l'inscription de l'accessibilité universelle comme principe fondamental. Sacha Gaillard compte sur le soutien et les signatures de chacun et rappelle l'évènement Handi'Mix organisé par le Lions Club de Saint-Cloud le dimanche 3 avril.

Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative

■ **Magazine municipal** : Nouvelle version à compter du numéro du mois d'avril! De nouvelles rubriques traiteront de l'actualité de la ville. À partir du mois de mai, une nouvelle publication trimestrielle verra le jour et sera dédiée à tous les évènements pour les petits et les grands.

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Stationnement PMR** : Afin de faciliter le stationnement des Clodoaldiens titulaires d'une carte CMI ou PMR, un nouveau dispositif a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022, permettant la dématérialisation des droits de gratuité pour un véhicule. Cette proposition de dématérialisation a recueilli un accueil favorable avec des réactions positives. Plus de 30 personnes ont à ce jour effectué les démarches pour bénéficier de cette facilité. À noter que l'information leur est pour la grande majorité parvenue par le magazine de la Ville.

■ **DSP Voirie & Avelines - Gestion des RAPO** : La nouvelle délégation de services publics concernant la voirie, les parcs en enclos et les

parkings Huet, Bonaparte et Avelines a débuté le 1^{er} mars. Elle a été négociée en 2019 et a pris son effet pour 20 ans le 1^{er} mars 2022. Dans ce cadre, la gestion des recours amiables des usagers est ré-internalisée. Précédemment traités par un sous-traitant de notre délégataire, ceux-ci le seront dorénavant par la police municipale.

■ **Extension de la vidéoprotection** : Le dossier d'implantation et l'analyse détaillée de faisabilité des raccordements pour le projet d'extension de la vidéoprotection sont terminés. Le travail se poursuit avec l'étude du financement et la préparation des marchés.

■ **Travaux du commissariat** : Ces travaux sont entrés dans leur phase finale et devraient s'achever prochainement permettant une réinstallation de l'ensemble des personnels dans les locaux rénovés courant avril. Jean-Christophe Achard salue l'engagement des forces de police du commissariat qui ont ses dernières semaines obtenu de significatifs résultats à l'encontre de délinquants auteurs de vols, de dégradations et de cambriolages, confirmant l'intérêt fort de la présence du commissariat sur notre commune.

Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

■ **Commission de sécurité** : Elle s'est réunie deux fois en mars pour les bureaux de la Colline : avis favorables d'une part pour l'ensemble des bâtiments (locaux de bureaux, parties communes et parkings) et d'autre part pour l'ensemble des ERP de la galerie (commerçants de bouche).

■ **Direction du bâtiment** : Mise en place du nouveau prestataire de services de ménage pour les bâtiments communaux.

Nathalie MOUTON-VEILLÉ, conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux/Bords-de-Seine

■ **Brocante Toutocoto** : Après deux ans d'absence en raison de la pandémie, grande réussite de l'édition 2022, 29^e du nom, a vu des milliers de visiteurs et 584 exposants. La proportion d'exposants clodoaldiens reste forte, entre 70 et 75 % avec la quasi-totalité des commerçants. Le montant du don non encore connu à ce jour ravira sans aucun doute les deux écoles et les associations du quartier. Succès remarquable du défilé des 440 enfants des deux écoles publiques et du tournoi de foot comptant 65 élèves de CM1

et CM2 de l'école publique répartis dans six équipes différentes. Nathalie Mouton-Veillé remercie les douze bénévoles présents dès 4 h du matin.

Le maire, à son tour, félicite les bénévoles de Toutocoto et souligne le franc succès de la brocante bien connue de Marc Climaud, l'un de ses fondateurs!

Nathalie Mouton-Veillé évoque une rencontre des membres du quartier Coteaux/Bords-de-Seine qui se sont réunis hier en présence de Jean-Christophe Achard, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement. Cet échange constructif renforce le lien entre la mairie et les Clodoaldiens.

Edith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, excusée, rapportée par Jean-Christophe PIERSON

Le 10 mars, les élus des Hauts-de-Seine délégués à la Jeunesse ont été reçus au Sénat pour une réunion de mise en relation en vue de travailler sur des projets communs. Très belle initiative qui aboutira certainement sur de prochaines actions concrètes.

■ **Lycée Santos-Dumont** : Vif succès de la journée portes ouvertes du 12 mars. Cette journée riche de rencontres a attiré de nombreux parents grâce à une équipe dynamique et mobilisée autour de madame Fouillard, proviseure du lycée.

■ **APAJ** : Le 13 mars, Jean-Christophe Achard et Edith Sagroun ont accompagné les jeunes de l'APAJ lors d'une visite du mémorial de la Shoah à Paris. Ce moment de partage a été l'occasion d'observer le formidable travail pédagogique effectué en amont par l'équipe encadrante. Bravo aux jeunes pour ce projet de devoir de mémoire qui ne cesse de prendre de l'ampleur!

■ **Conseil des Jeunes et Accueil Jeunes** : Avec la participation de la junior association UNIFIVE, les jeunes ont tenu un stand afin de collecter des fonds qui seront reversés à une association. Montant de la recette 312 euros. Bravo à eux!

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Élagage des arbres** : Virginie Rechain rappelle que les demandes d'élagage d'arbres par les administrés aux seuls motifs des vues cachées ou de la luminosité assombrie de l'habitat, ne sont pas des demandes systématiquement accordées, car à chaque arbre correspond une taille selon

son âge, son espèce et son implantation. Des tailles dites architecturées, d'éclaircie, de restructuration, d'entretien et bien d'autres encore sont réalisées. Cet ensemble d'interventions permet à l'arbre d'être renforcé et ainsi d'améliorer sa résistance aux vents et intempéries. Les services espaces verts de la Ville, l'association ESPACES, la société SMDA sont tous très attentifs à l'ensemble de notre patrimoine végétal. Saint-Cloud a de majestueux arbres comme des conifères que nous laissons évoluer en port libre. Les coupes à la demande ne sont pas pratiquées mais des tailles et élagages raisonnés en accord avec notre prestataire SMDA, selon un calendrier annuel ou bisannuel, cela dans le but de permettre un bon développement de l'arbre et ainsi à la petite faune de s'y installer. Les interventions d'élagage « dites urgentes » sont réalisées pour la sécurisation des piétons, de la voirie et des bâtiments.

Virginie Rechain : « *N'oublions pas que l'arbre absorbe le dioxyde de carbone par photosynthèse, nous apporte également une isolation thermique voire phonique. Notre ville est connue pour son aspect verdoyant alors, chers Clodoaldiens, sachons cohabiter avec l'ensemble des essences qui nous entourent, à toutes les saisons!* »

Céline PEIGNÉ, conseillère municipale déléguée au quartier Montretout/Coutureau

■ **Dialogues de quartiers** : À noter les 10, 11 et 17 mai prochains, les Dialogues de quartiers reprennent en présentiel. Les Clodoaldiens y sont attendus nombreux!

Claire LOUVET, conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

■ **Application CITYGEM** : Une campagne de communication sur la ville est actuellement en cours. Cette application mobile gratuite permet de découvrir ou redécouvrir les quartiers de Saint-Cloud. Le premier parcours concerne Napoléon. Ce partenariat avec CITYGEM est la preuve que la ville intelligente, numérique ne se résume pas à la pose de capteurs. La culture vient à vous au travers du numérique pour vous proposer cette expérience immersive et de qualité.

Mireille GUEZENEK, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse aux seniors, excusée, rapportée par Jean-Christophe PIERSON

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Un atelier de prévention PRIF (Prévention Retraite Île-de-France) - l'équilibre en mouvement - a démarré en mars et sera proposé aux seniors jusqu'au mois de juin. Une dictée ainsi qu'un atelier d'écriture ont été organisés dans le cadre de la Semaine de la langue française. Une participation au salon des auteurs clodoaldiens a permis de proposer des exercices d'écriture pour tous les âges.

Concernant les sorties, après l'exposition *Les Animaux du roi*, les seniors ont visité la superbe exposition *Molière et le château de Versailles* ainsi que l'école des arts joailliers et l'exposition Romy Schneider à Paris. Balade à Rueil et ateliers nature, avant les thé-cinés, *La Fine Fleur* et *Aline* ont également fait partie du programme des visites!

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 9** : Élection du secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité **secrétaire de séance**.

FINANCES

Rapporteurs : Nicolas PORTEIX pour les délibérations n° 10 à 12 et 15,

Jean-Christophe PIERSON pour la délibération n° 13 et Jacques GRUBER pour la délibération n° 14

■ **Délibération n° 10** : Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement relative à la restructuration - extension du cinéma-théâtre des 3 Pierrots

L'opération de restructuration-extension du cinéma-théâtre des 3 Pierrots entre dans sa phase de travaux en juillet 2022 et ce pour une durée d'une année. La charge financière de ce projet est conséquente et la commune a choisi, comme pour le projet des Avelines, d'organiser sa gestion financière sous la forme d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement. (AP/CP)

Les travaux de restructuration-extension du cinéma-théâtre des 3 Pierrots vont se dérouler sur un an : entre 2022 et 2023. Le montant prévisionnel

de ces travaux est évalué à 2 710 000 € HT en dépenses. L'AMO et la maîtrise d'œuvre pour un total de 220 000 € HT ont déjà été engagées les années précédentes. S'agissant d'un équipement éligible à la TVA, les montants budgétés sur cette opération sont inscrits en hors taxe. Le financement global du projet est assuré par :

- la subvention du conseil départemental : 1 000 000 € (couvrant également les travaux de ventilation et chauffage réalisés en 2020);
- les autres subventions d'équipement à venir.

Le solde du financement est assuré par de l'inscription d'emprunt qui sera mobilisé au plus près du besoin.

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2022	CP 2023
000002	Restructuration - extension du cinéma-théâtre des 3 Pierrots	2 710 000	1 125 000	1 585 000

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement selon les montants fixés dans le tableau ci-dessus. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de restructuration - extension du cinéma théâtre des 3 Pierrots dont le détail est présenté ci-dessus.**

■ Délibération n° 11 : Adoption du budget primitif 2022

Le Rapport d'Orientations Budgétaires, présenté lors du conseil municipal du 3 février dernier, constituait la première phase de la session budgétaire de l'année 2022. Comme pour l'année 2021, ce budget a été élaboré dans un contexte inédit, marqué par la pandémie et la situation géopolitique mondiale entraînant dans notre pays une situation économique et sociale très contrastée. Ce budget ne reprend pas les résultats de l'exercice N-1 à savoir 2021. Le compte administratif sera présenté au conseil municipal du second trimestre 2022 après finalisation des résultats avec le comptable public. Les résultats de l'année antérieure seront donc repris dans le cadre du budget supplémentaire en milieu d'année 2022.

Dans la continuité des mandats précédents, ce budget a été élaboré avec **rigueur et prudence, mais également avec un programme d'investissement particulièrement ambitieux** autour des priorités définies dans le programme de la mandature : la qualité de vie, l'éducation et la ville durable.

Le contexte du budget primitif 2022, deuxième de la mandature s'inscrit dans le contexte suivant :

- une conjoncture économique complexe, marquée par la crise sanitaire, avec une croissance estimée à 4 % selon la loi de finances pour 2022, après une progression importante de 6 % en 2021;

- une très certaine diminution des dotations de l'État (DGF) et une probable augmentation des péréquations, ces éléments n'étant pas communiqués à ce jour;
- une réforme importante de la fiscalité locale avec la réforme des indicateurs financiers et la revalorisation notable des bases de fiscalité.

L'équilibre général du budget 2022 :

	BP 2021	BP 2022
Fonctionnement	57 975 500	59 355 000
Investissement	22 346 600	27 758 300
TOTAL	80 322 100	87 113 300

Les objectifs de ce budget

1. La poursuite d'un programme d'investissement ambitieux au service des Clodoaldiens

Le programme d'investissement augmente fortement cette année avec des projets importants : le projet du marché des Avelines (9,6 M€), la réhabilitation des 3 Pierrots (première tranche de 1,1 M€ en 2022, l'opération sera proposée en AC/CP), l'étanchéité de la piscine (1,1 M€), divers travaux d'amélioration dans les écoles (0,7 M€), des travaux sur l'espace public (1,8 M€), des travaux de déploiement de la vidéo-protection (0,4 M€) et le financement du logement social (0,5 M€).

2. Les fortes contraintes sur le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est encore très marqué par le niveau confiscatore des péréquations FSRIF et FPIC pour un montant total évalué à 6 750 K€ et la poursuite de la baisse de la DGF.

3. La situation sanitaire toujours troublée et qui impacte l'activité municipale

Cette année, le contexte sanitaire s'annonce encore incertain et se cumule avec une situation économique difficile.

4. Le maintien de la faible pression fiscale

Le projet pour l'exercice 2022 est de maintenir inchangés les taux de fiscalité de taxe foncière, seuls taux encore votés par la Commune. C'est un effort très important pour la commune mais ce choix est aussi guidé par le souhait de ne pas alourdir cette taxe alors même que les bases de fiscalité vont augmenter fortement (+3,4 %), augmentation qui résulte des dispositions de la loi de finances. Pour information, notre ville a été identifiée dans un récent article du *Figaro* comme étant bonne élève sur le niveau d'effort fiscal.

5. La situation financière saine avec un endettement maîtrisé

En 2021, la commune s'est désendettée de 2 M€. Cette situation nous permet d'aborder l'année 2022 avec un encours de dette inférieur à 28 M€. Compte tenu du schéma global de financement de notre programme d'investissement, la ville augmentera son encours d'emprunts en 2022 pour financer ses projets structurants.

1. Le Fonctionnement : 59 355 000 €

Les recettes

- Les Produits des Services : 6 073 750 €

Ce chapitre est en augmentation de 365 470 € par rapport au budget primitif 2021 et prévoit :

- Les recettes au titre du forfait post-stationnement (FPS) pour un montant de recettes de 1 000 K€. Il s'agit ici de la recette issue de la dépenalisation des amendes de stationnement. Le montant du FPS est aujourd'hui fixé à 30 € et la recette qui en découle est ajustée au regard des résultats de l'année 2021.
- Les recettes de stationnement, quant à elles, sont inscrites pour un montant de 1 520 K€ sur le stationnement sur voirie. Ce produit diminue de 130 K€ par rapport à l'année 2021 car le traitement financier des recettes des parkings en enclos est modifié conformément aux dispositions du nouveau contrat de DSP applicable depuis le 1^{er} mars 2022.

Ce chapitre regroupe également le paiement par les usagers de l'ensemble des services proposés par la Ville (culture, sport, accueil en petite enfance, séjours) :

Petite enfance : 1 393 K€ : ce produit recouvre les montants facturés aux familles et est évalué de manière prudente par rapport à l'année précédente en raison du gel de places en structures d'accueil ;

Culture : 289 K€ : diminution de la prévision de recettes, principalement sur les 3 Pierrots, en raison de la fermeture de l'équipement à la rentrée de septembre pour la réalisation des travaux de restructuration-extension de l'établissement ;

Sport : 444 K€ : forte augmentation des recettes piscine (entrées public + scolaires), puisque l'établissement va fonctionner en année pleine. Les recettes liées à la location des tennis restent stables ;

Séjours et classes transplantées : la prévision de recettes est arrêtée à 436 K€ avec là encore l'hypothèse d'une activité en fonctionnement normal.

Bien évidemment, le budget serait réadapté si la situation sanitaire devait l'imposer.

Enfin, ce chapitre intègre les recettes relatives aux concessions funéraires pour 111 K€, les redevances d'occupation du domaine public pour 305 K€ et les mises à disposition de personnel au territoire POLD ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement des compétences transférées pour 400 K€.

- Les impôts et taxes : 48 386 605 €

Dans cette période tendue sur bien des aspects : sanitaire, économique et sociale, **la majorité municipale a décidé de maintenir les taux des impôts locaux inchangés, et donc de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2022.**

Compte tenu de la forte augmentation des bases de fiscalité décidée par l'État, la ville a choisi de fixer les taux de fiscalité 2022 au même niveau qu'en 2021.

Taux communaux	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière (bâti)	20,34 %	20,34 %
Taxe Foncière (non bâti)	14,22 %	14,22 %

Le produit de fiscalité attendu est arrêté à 31 680 938 €.

L'attribution de compensation :

Cette recette est depuis le 1^{er} janvier 2016 versée par la MGP pour un montant de 12 100 361 € ; cette

attribution reprend le montant précédemment versé par la CA Cœur de Seine (8534795 €) majoré du montant de la compensation de la part salaire perçue précédemment par l'EPCI (3565566 €). Cette attribution n'est pas revalorisée et ne tient pas compte de l'évolution de l'inflation. En 2018, la compétence relative aux nuisances sonores a été transférée à la MGP. Ainsi, l'Attribution de Compensation a été diminuée de 6694 €, elle est donc inscrite pour un montant de 12093667 €.

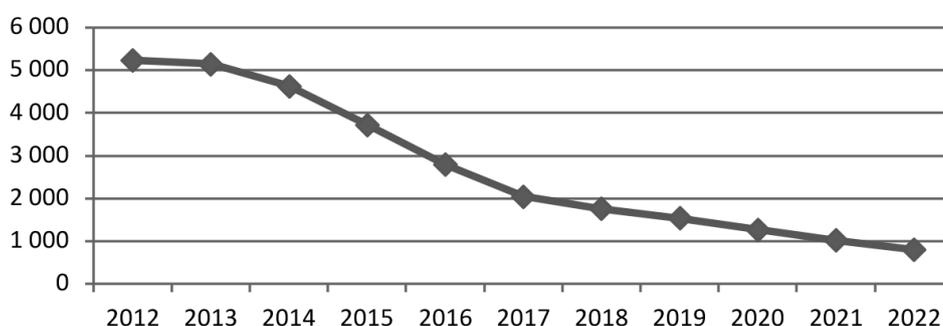
Les autres recettes fiscales : La taxe additionnelle aux droits de mutation : 4 000 K€, ce montant a été estimé à partir du réalisé de l'année 2021 sans les versements exceptionnels et comporte une incertitude liée à la situation économique; la taxe sur l'électricité : 550 K€; les droits de place (marchés forains) : 62 K€.

Les dotations et participations : 3 764 754 €

La Dotation Globale de Fonctionnement est la principale dotation perçue. Cette année, en l'absence de notification et pour suivre les indications du PLF 2022, **nous retenons, comme hypothèse, une diminution de la DGF, soit un montant de 800 000 €** (pour mémoire la DGF 2021 s'est élevée à 1015 K€).

Rappelons que la DGF a subi depuis dix ans une baisse vertigineuse, passant de 5,2 M€ en 2012 à 1 M€ en 2021. En 2017 le Président de la République s'est engagé au congrès des maires de France en faveur de la stabilité des dotations jusqu'en 2022 pour l'ensemble des collectivités territoriales. La DGF de notre commune a pendant cette période été divisée par deux.

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
5235	5145	4635	3722	2790	2040	1760	1534	1273	1015	800



L'inscription de 105 000 € de **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette disposition contenue dans la loi de finances pour 2016 permet de calculer la recette 2022 à partir des dépenses réalisées en 2021, ces dernières étant en légère augmentation.

Les recettes de la CAF au titre de sa participation au financement des places en établissements de petite enfance sont inscrites pour un montant de 1785 K€, ce montant tient compte d'une part du gel de places en structures d'accueil et d'autre part du versement par la CAF du bonus territorial dans le cadre de la Convention Territoriale de Gestion (CTG).

Les subventions du Conseil départemental s'élèvent à 538 900 € au titre du contrat de développement.

Les autres recettes : Les autres dotations de l'État (dotation globale de décentralisation, dotation de recensement, dotation pour les titres sécurisés, contribution au financement des écoles privées.) et reversements de fiscalité sont relativement stables à 275 K€. Enfin, les prévisions de recettes relatives aux frais de scolarité et à la restauration scolaire de Saint-Pie X sont stables à 150 K€.

Les autres produits de gestion courante : Ce sont des recettes de locations et recouvrement de charges d'immeubles (556 K€), des redevances des délégataires de services publics (stationnement et restauration : 298 K€), des produits exceptionnels divers (remboursement de sinistres, pénalités...).

Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 705 100 €. Elles augmentent de 1046500 € par rapport à 2021. Les opérations

d'ordre complètent le chapitre pour un montant de 2304 000 € (amortissement : 1540 000 € et virement à la section d'investissement 588 000 €).

- Les charges à caractère général : 12 475 340 €

La progression de ce chapitre est importante en 2022 : 522 610 €, soit 4.37 % par rapport au BP 2021.

Cette augmentation s'explique par le fait que tous les budgets ont été construits sur l'hypothèse d'un fonctionnement complètement normal de l'ensemble des services. Dans le même temps, l'objectif de gestion rigoureuse et rationnel des budgets alloués à chacun des services est maintenu.

Cette reprise d'activités se traduit par une hausse des crédits alloués aux services opérationnels de 290 K€, soit 80 K€ sur les animations, 70 K€ sur l'éducation, 110 K€ sur les séjours, 30 K€ sur les sports.

Dans le même temps, nous ajustons un certain nombre de postes de dépenses : les fluides (115 K€), les locations (60 K€), la maintenance principalement sur le budget de la DSIN (50 K€), l'assurance dommage-ouvrage (40 K€), les travaux d'entretien des bâtiments (70 K€) et des espaces publics (75 K€).

Certains postes devront certainement être réévalués pour être en adéquation avec l'explosion des coûts, il s'agit de l'énergie et de l'alimentation en particulier.

- Les charges de personnel : 22 506 000 €

Le budget primitif prévoit un budget en légère baisse de 263 670 € par rapport au BP 2021 mais rappelons que cette inscription budgétaire a été réduite par décision modificative et que l'exécution budgétaire a abouti à un résultat de 21 008 060 €. Ce chapitre prévoit les crédits relatifs à la masse salariale proprement dite pour un montant de 21 892 300 € mais aussi des dépenses relatives à la prise en charge de l'assurance du personnel (245 K€), le recours à du personnel extérieur (165 K€), la cotisation au CNAS (112 K€), la médecine du travail (82 K€) et la prise en charge des congés bonifiés (9 K€).

La masse salariale 2022 inscrite pour un montant de 21 892 K€, est en légère baisse par rapport au budget primitif 2021 (22 120 K€). Là encore, cette prévision s'explique par un double phénomène :

- d'un côté, une augmentation nécessaire des effectifs permanents dans les établissements de petite enfance, la police municipale et la prise en compte des évolutions réglementaires : avancements de grade et d'échelon (Glissement Vieillesse Technicité);

- dans le même temps, la prévision de ce budget a été construite au regard de la réalité des recrutements. Ces derniers sont actuellement plus nombreux mais la situation reste à consolider et un réajustement sera possible au cours de l'année.

Ce chapitre fait l'objet d'un suivi très précis, avec une analyse systématique des écarts afin d'ajuster au mieux les besoins de personnel et le budget qui en découle pour permettre une adéquation avec l'activité réelle des services.

Enfin précisons qu'au moment de finaliser le budget de l'exercice, cette prévision ne prévoit pas l'augmentation du point d'indice proposée par le gouvernement et sur laquelle les collectivités n'ont absolument aucune information.

- Les atténuations de produits : 8 031 000 €

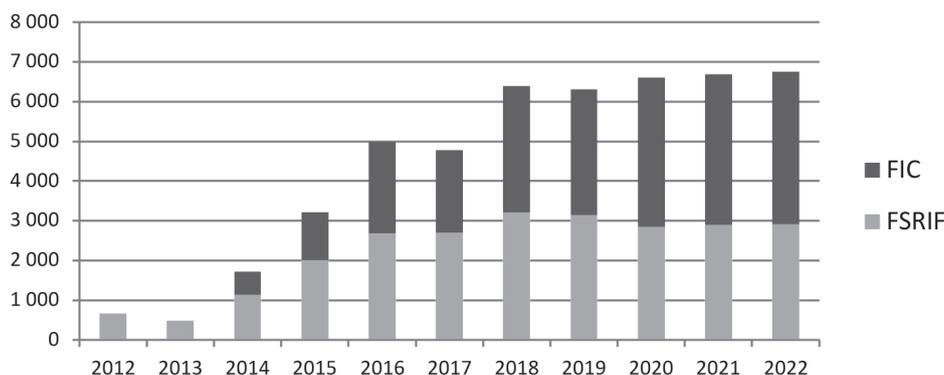
La commune contribue aux deux fonds de péréquation intercommunaux, national et francilien.

Aucun d'eux ne nous a été notifié par les services de l'État à ce jour :

- le **FSRIF** (Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France) : **l'enveloppe n'augmente pas** et demeure à 350 millions d'euros, **une inscription d'un montant de 2 900 000 € est prévue;**

- le **FPIC** (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : l'enveloppe nationale est maintenue à un milliard d'euros. Rappelons que ce fonds sera calculé au niveau de l'EPT et que le montant une fois connu sera réparti entre le territoire et les communes. **Un budget de 3 850 000 € est prévu.**

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
FSRIF	658	483	1129	1990	2675	2692	3198	3136	2834	2878	2900
FPIC	0	0	586	1232	2306	2083	3186	3176	3768	3814	3850
TOTAL	658	483	1716	3222	4981	4776	6385	6312	6602	6692	6750



En 2022, la commune inscrit dans son budget la pénalité due au titre du prélèvement SRU. Il s'agit d'une pénalité prélevée par l'État sur les contributions directes, et calculée sur la base du différentiel entre le nombre de logements sociaux existants et celui imposé par la loi SRU, réduit du montant de dépenses d'investissements dans le domaine du logement social. Ce montant, arrêté à 1275314,02 € pour l'année 2022, a été notifié à la Ville le 24 février dernier.

- Les autres charges de gestion courante : 13245910 €

Le **Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT)** pour 8200 000 €. Ce fonds est composé de l'ancienne part départementale de TH et TFNB de l'ex-EPCI et de la compensation de la part salaire auxquelles sont ajoutés les transferts de charges actés depuis 2016 par le Territoire et les charges de structure. Le FCCT socle s'élève à 9 907 124 €. Cependant, et contrairement aux années précédentes, le FCCT inscrit est déterminé à partir du Pacte fiscal et financier du Territoire adopté par la CLECT du 21 mars dernier et arrêté pour la ville à 8186 490 €. Ce FCCT fera l'objet d'un nouvel examen en fin d'exercice afin d'être ajusté à l'exécution budgétaire du territoire. Les **subventions aux associations** s'élèvent à 2 647 945 €. Ce budget, en augmentation de 133 K€ par rapport à 2021, prend en compte la situation individuelle de chacune des associations, (voir délibération n° 2022-12). La **subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est arrêtée à 260 000 €, montant légèrement inférieur à 2020, (voir délibération n° 2022-13). La **subvention de la Caisse des Écoles (CDE)** est proposée à un montant de 250 000 € afin d'assurer à la fois l'équilibre du budget de cet établissement public et une trésorerie suffisante, (voir délibération n° 2022-14). Les subventions aux établissements d'enseignement privés, il s'agit ici d'une évaluation car les

montants des subventions seront arrêtés à la rentrée de septembre 2022 (425 000 €). Nous inscrivons également dans ce chapitre la participation de la commune à l'enseignement musical dans les écoles (99 000 €) et la subvention d'équilibre due par la commune au titre du financement de la crèche La Petite Sirène gérée en délégation de service public (215 000 €). La contribution à la brigade Sapeurs-Pompiers de Paris en fonctionnement pour un montant notifié à 555 615 € au titre de l'année 2022 (en évolution de 13.7 % depuis 2019).

- Les charges financières : 630 000 €

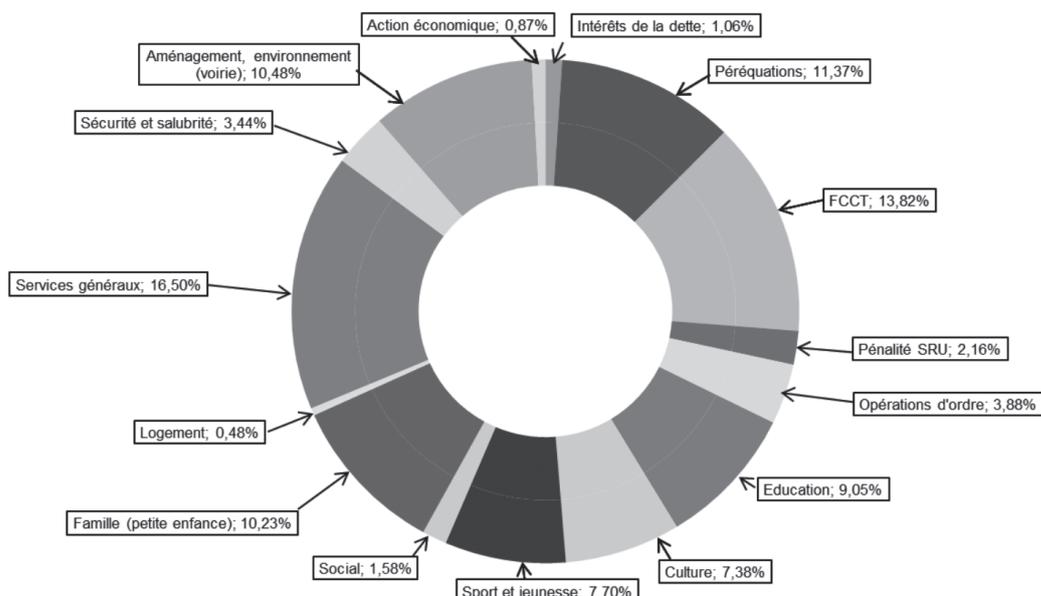
L'évaluation des charges d'intérêts est de 630 000 € pour l'année 2021. Cette prévision couvre les intérêts de la dette contractée et les intérêts relatifs à la gestion de la ligne de trésorerie. Notons que ce montant diminue de 40 K€ par rapport au budget 2022.

- Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits : 162 750 €

Le chapitre des charges exceptionnelles comprend essentiellement les dépenses relatives à la prime 3^e enfant et à l'AMGED inscrites pour un montant de 145 000 €.

Cette année, nous prévoyons un montant de 5 000 € au titre du remboursement des titres émis sur les exercices précédents, ceci afin de rembourser les prestations ou activités payées mais non réalisées en raison de la crise sanitaire.

Pour compléter la présentation par nature, nous proposons une ventilation des dépenses de fonctionnement par fonction. Cette autre présentation permet d'identifier le volume financier de chacune des activités municipales inscrites dans le budget. Ainsi, pour chaque activité, sont intégrées l'ensemble des dépenses liées à l'activité proprement dite, mais aussi la masse salariale, les subventions attribuées aux associations...



1. L'investissement : 27758300 €

Le budget d'investissement s'établit en recettes et en dépenses à **27758300 €** et est en forte augmentation par rapport aux exercices précédents. Il s'agit, cette année, d'inscrire en dépenses la deuxième partie et la plus conséquente des travaux de réhabilitation du marché des Avelines, la première partie des travaux de restructuration - extension des 3 pierrots et plusieurs opérations foncières importantes.

Les recettes

- **Les ressources propres : Dotations, fonds divers : 1710000 €**

	BP 2021	BP 2022
FCTVA	1170000 €	1110000 €
Taxe d'aménagement	590000 €	600000 €
Total	1760000 €	1710000 €

Le produit du FCTVA se calcule à partir des dépenses réalisées sur l'exercice 2021. Ainsi, le montant inscrit correspond à l'évaluation de FCTVA avant validation de ce montant par les services de la Préfecture.

Le produit de la taxe d'aménagement est évalué au regard des déclarations d'urbanisme en cours.

- **Les subventions : 2260000 €**

Les subventions sont inscrites dans le budget après notification à la collectivité. La commune a présenté depuis le début de l'année, plusieurs dossiers de demandes de subventions qui sont en cours d'instruction auprès de nos partenaires, celles-ci ne sont donc pas reprises dans le BP. Les subventions inscrites dans le présent budget sont les subventions du Conseil départemental consécutives à la conclusion du second contrat de développement et affectées au projet de modernisation des 3 Pierrots (350000 €) et à la réhabilitation du marché des Avelines 960000 €).

- **Les autres immobilisations financières :** Il s'agit, ici, d'une prévision de remboursements des cautionnements pour un montant de 3500 €.

- **Les produits de cessions :** inscription de 6765000 € de produit de cessions immobilières auquel il convient d'ajouter l'inscription d'emprunts.

Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 24423300 € et comprennent deux types de dépenses : les dépenses d'équipement pour 21759800 €, en augmentation notable et les dépenses financières pour 2653500 €. Les opérations d'ordre complètent la section pour un montant de 3335000 €.

- **Les dépenses d'équipement : 21759800 €**

Les immobilisations incorporelles : 1015000 €

- une enveloppe pour des frais d'études : 485300 €, il s'agit d'études qui vont permettre la réalisation de travaux futurs (bâtiments, voirie, urbanisme, développement durable);

- une enveloppe pour des logiciels et concessions informatiques : 449 700 € ;
- une enveloppe de 80 000 € est inscrite pour de la préemption commerciale.

Les subventions d'équipement : 594 100 €

- la participation Brigade des sapeurs-pompiers de Paris : 108 K€ ;
- les subventions pour les logements sociaux : 486 K€. Précisons que dans ce montant, la ville a pris des engagements sur trois projets. Par ailleurs, plusieurs autres projets font l'objet de discussions et feront l'objet d'éventuelles inscriptions budgétaires au cours de l'année 2022.

Les immobilisations corporelles : 2 649 000 €

Ce chapitre comprend les acquisitions foncières pour un montant de 1 250 K€. Il reste à présenter l'objet des 1 399 000 € de ce chapitre.

- travaux sur les équipements sportifs : 170 000 € (revêtement des courts de tennis du centre) ;

- matériel de voirie : 104 000 € ;
- œuvres et objets d'art : 20 000 € à destination du musée ;
- matériel de transport : 71 500 € (véhicules, grue, lame de déneigement) ;
- matériel informatique : 360 500 €, il s'agit de développer des équipements de sécurité mais aussi les équipements dans les écoles, et de remplacer l'équipement du service reprographie ;
- mobilier : 154 630 €, ce budget concerne le mobilier des écoles, des crèches, de la mairie ;
- autres immobilisations : 518 370 €, ce poste recouvre les gros travaux sur les chaudières de l'ensemble des équipements municipaux (220 000 €), le budget relatif à la signalétique (50 K€), les équipements utiles aux écoles (46 K€), à la culture (45 K€), aux sports (63 K€), à la petite enfance (35 K€) en particulier.

Les immobilisations en cours (travaux) : 17 501 700 €

	2021	2022	
1/ Voirie et Environnement	1 707 000 €	1 615 500 €	
Voirie	1 230 000 €	1 221 000 €	
Travaux d'éclairage public			227 000 €
Travaux de signalisation lumineuse tricolore			40 000 €
Travaux d'infrastructures de voirie dont			870 000 €
- travaux de requalification de la rue des Villarmains			420 000 €
- travaux de requalification de la rue des rues des Gâte Ceps			100 000 €
Travaux d'aménagements paysagers (squares, jardins)			84 000 €
Environnement			
Espaces verts (aménagement, jardin Avre, carré militaire.)	255 000 €	219 500 €	
Aménagements paysagers	222 000 €	175 000 €	

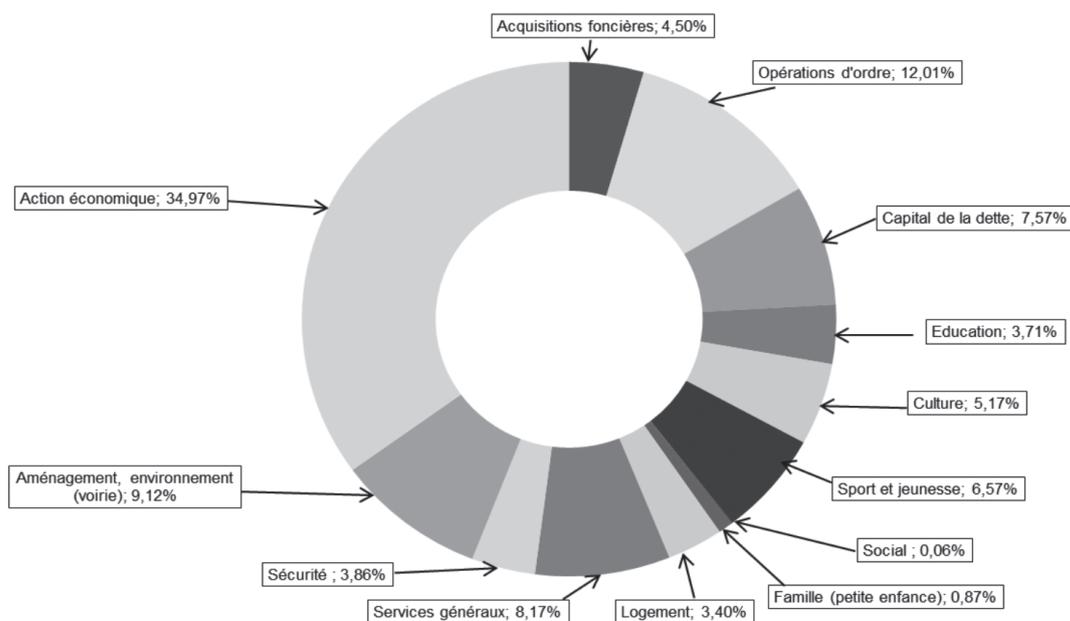
	2021	2022	
2/ Travaux sur les bâtiments communaux	8 814 000 €	15 866 200 €	
Écoles	745 000 €	722 000 €	
Travaux de sécurisation :			382 000 €
Aménagements divers : stores, ventilation, menuiseries			215 000 €
Rénovation de sanitaires			125 000 €
Culture	760 000 €	1 285 000 €	
3 Pierrots : modernisation : travaux			1 125 000 €
Église Saint-Clodoald : MO rénovation toiture			105 000 €
Église Notre-Dame-des-Airs : issues secours			55 000 €
Sport	520 000 €	1 513 500 €	
Gymnase Tourneroches : faux plafonds			21 000 €
Gymnase Huet : toiture, isolation, bardage			102 000 €
Stade et tennis des Coteaux : travaux divers			42 000 €
Tennis des Tennerolles : passage en LED			12 000 €
Piscine : travaux d'étanchéité			1 122 000 €
Piscine : travaux divers			159 500 €
Saint-Exupéry : travaux			55 000 €
Crèches	30 000 €	157 000 €	
Accueil Jeunes	15 000 €		
Le Carré : travaux de rénovation		140 000 €	
Bâtiments provisions diverses	550 000 €	468 000 €	
Rénovation des logements communaux	210 000 €	445 000 €	
Aménagement locaux CLIC et bridge	120 000 €		
Hôtel de ville : travaux DSIN + ascenseur		233 000 €	
Espace d'animation des Coteaux : stores intérieurs	10 000 €		
Autres (Carré, cimetière, PM, ...)	25 000 €		
Hygiène et sécurité	69 000 €	120 000 €	
Travaux de stabilisation du système de vidéo-protection	60 000 €		
DSIN : travaux de déploiement de la fibre dans les bâtiments	175 000 €		
Travaux de développement de la vidéoprotection		443 500 €	
Projet des Avelines : travaux	5 525 000 €	9 625 000 €	
Projet du parking des hôpitaux		714 200 €	

Ce chapitre est complété par les crédits prévus au titre de la restauration des œuvres du musée (20 000 €).

- **Les opérations financières : 2 653 500 €** dont les charges de remboursement du capital de la dette : 2 100 000 €, la contribution de la commune au titre du versement des amendes de police, il s'agit ici d'une évaluation, le montant définitif devrait nous être notifié à la fin du premier semestre : 480 000 €, les reversements de TLE suite à des modifications de permis de construire : 45 000 €, et les dépôts de garantie : 23 500 €.

Pour compléter la présentation par nature, il est proposé comme pour la section de fonctionnement une ventilation des dépenses d'investissement par fonction. Cette autre présentation permet d'identifier le volume financier des projets d'investissement inscrits dans le budget.

La fonction « Action économique » est marquée par l'inscription du budget consacré aux travaux de réhabilitation du Marché des Avelines pour un montant de 9 625 000 €. Cette opération est gérée par la mise en place d'une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) qui permet une inscription pluriannuelle des crédits.



L'ENDETTEMENT

Afin de faire face aux dépenses d'investissement, nous inscrivons 11 370 800 € d'emprunt. L'inscription ne valant pas mobilisation, les emprunts seront contractés et tirés selon les besoins de financement. **L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 27 837 880,04€, soit**

909 € par habitant. La moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1284 € au 31/12/2020. Au cours de l'année 2021, aucune mobilisation d'emprunt n'a été réalisée. Dans le même temps, le remboursement du capital de la dette a été comptabilisé pour un montant de 2 088 322,47 €. La Ville s'est donc désendettée de plus de 2 millions d'euros au cours de cet exercice.

	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Encours au 31/12/N	29 926 202,51 €	27 837 880,04 €	
Annuité en capital	2 035 593,16 €	2 088 322,47 €	2 100 000,00 €
Annuité en intérêts	692 502,91 €	645 689,02 €	620 000,00 €

Après trois années au cours desquelles la collectivité s'est désendettée de plus de 4 M€, la Ville augmentera significativement son encours d'emprunts en 2022 pour financer ces projets très

structurants (Avelines, 3 pierrots, piscine et autres) inscrits dans le budget.

Nous travaillons donc, dès aujourd'hui, à la structuration de cette mobilisation d'emprunts, les

demandes de cotation de prêts sont en cours auprès de nos partenaires financiers habituels. Nous envisageons également le recours à un emprunt relais, ce dernier de l'ordre de 4 M€ correspondrait au droit d'entrée du nouveau délégataire du stationnement payant sur le parking des Avelines. L'objectif étant d'arriver à contracter des emprunts à des taux raisonnables, malgré le contexte économique et géopolitique actuel.

LE PROGRAMME DES ACQUISITIONS FONCIÈRES

Le budget primitif 2022 prend en compte l'inscription d'acquisitions et de cessions foncières pour permettre la réalisation des projets d'aménagement de la ville :

Les acquisitions foncières : 4 280 000 € comprenant les parties communes de l'immeuble rue Feudon, des parkings Bureaux de la Colline (achat et revente à l'institut Curie), le pavillon 61, rue de Garches, quote-part d'un leg reçu en 2011 et les immeubles du 90, boulevard de la République achetés à l'EPFIF. Notons que cette acquisition s'effectuera de manière échelonnée sur trois exercices (2022-2024).

Les cessions foncières : 6 765 000 € comprenant le pavillon 61, rue de Garches, des parkings Bureaux de la Colline (achat et revente à l'institut Curie) et les immeubles du 90, boulevard de la République cédés à l'aménageur.

L'AUTOFINANCEMENT

Notre autofinancement augmente de presque 20 % par rapport à 2021.

	2021	2022
Virement à l'investissement	311 000 €	588 000 €
Amortissements	1 484 000 €	1 540 000 €
	1 795 000 €	2 128 000 €

DÉBAT

Nicolas PORTEIX rappelle que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 a été adopté lors du Conseil du 3 février. Il présente les lignes directrices de ce budget, en détaillant la partie investissement avec un programme très important, et la partie fonctionnement. La Ville est contrainte par les péréquations et les baisses annuelles de la Dotation Globale de Fonctionnement pour notre commune, et cette

année, elle doit également prévoir des hausses de frais davantage dues à la fin de la crise sanitaire et à la situation internationale.

Xavier BRUNSCHVIGG demande des explications sur la hausse de la subvention versée aux sapeurs-pompiers. **Éric BERDOATI** et **Nicolas PORTEIX** répondent qu'aucune justification n'est apportée. Cette subvention a augmenté de 13 % depuis 2019.

Xavier BRUNSCHVIGG s'interroge sur les travaux d'étanchéité de la piscine. **Éric BERDOATI** donne toutes les explications nécessaires sur ces travaux. **Jean-Jacques VEILLEROT** précise que ces travaux d'étanchéité concernent la piscine et le gymnase.

Raphaël MAYCHMAZ se demande quel serait le produit de fiscalité pour la commune si le taux moyen national de la taxe foncière (bâti) était appliqué. **Nicolas PORTEIX** a précisé lors de sa présentation que le taux moyen national étant de 37,72 %, cela correspondrait à un potentiel fiscal de 18 millions d'euros pour une taxe perçue d'un peu plus de 21 millions d'euros, soit 85 % d'augmentation en plus. Malgré les tentatives de contraintes menées par l'État, **Éric BERDOATI** confirme que la Majorité veille quant à elle à ce que la fiscalité reste stable en vue de contribuer à délivrer le meilleur service.

Concernant les budgets de la vidéoprotection, **Pierre BOSCHE** demande si le budget indiqué correspond seulement aux achats de caméras. **Éric BERDOATI** et **Jean-Christophe ACHARD** précisent qu'il s'agit de l'achat des caméras et de l'installation des réseaux fibre.

Pierre BOSCHE demande également si les conséquences de la crise informatique sont incluses dans ce budget. **Éric BERDOATI** lui répond positivement.

Pierre BOSCHE demande des précisions sur les 700 K€ inscrits sur la ligne « Parking des hôpitaux ». Il lui est répondu que cette somme ne concerne pas le parking lui-même, mais les travaux de soutènement du mur près de la crèche.

Pierre BOSCHE demande si la Ville bénéficie des aides aux économies d'énergie. **Éric BERDOATI** lui précise que ce n'est que lorsque l'on effectue des travaux d'investissement que les aides sont versées. Ce sera le cas notamment pour le chantier des 3 Pierrots.

Pierre BOSCHE demande si notre Ville développe le concept de budget participatif. **Éric BERDOATI** lui rappelle que le programme de la mandature a été basé sur une approche participative. La Ville travaille avec les quartiers pour faire remonter les attentes et les inclure dans ses budgets.

Pierre BOSCHE demande quel est le délai de remboursement de la dette de la Ville. **Nicolas PORTEIX** lui répond que ces éléments se calculent sur la base du Compte Administratif. L'année passée, nous étions sur des délais de 6/7 ans alors que la moyenne est de 12 ans.

Raphaël MAYCHMAZ demande le coût global du prélèvement SRU sur l'ensemble de la mandature.

Ne peut-on investir en logement sociaux plutôt que de payer? **Éric BERDOATI** lui rappelle que du fait de la carence, c'est le Préfet qui accorde les permis de construire. Les coûts du foncier et de la construction étant élevés, cela nécessiterait de densifier l'habitat sur Saint-Cloud pour répondre à l'objectif. Ce n'est pas la volonté des Clodoaldiens qui souhaitent une construction apaisée. **Xavier BRUNSCHVICG** considère que la Ville paie aujourd'hui l'absence de politique de logements sociaux des dix précédentes années. **Éric BERDOATI** donne toutes les explications qui contredisent cette position.

Xavier BRUNSCHVICG considèrent que toutes les questions ont été posées lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Le budget primitif 2022 est adopté par 28 voix pour, 7 voix contre (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG).

■ Délibération n° 12 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2022

Les demandes de subventions pour l'année 2022 ont été examinées par les élus selon leur délégation et discutées avec les responsables des associations. La Commission des finances propose d'attribuer les montants qui figurent dans le tableau annexé à la présente délibération. Il est rappelé, qu'en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, l'attribution de subventions supérieures ou égales à 23 000 € est subordonnée à la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association concernée. Cette convention devient de ce fait une pièce justificative de la dépense et est indispensable au versement de la subvention. De plus et conformément à la loi du 24 août 2021, nous demanderons aux associations subventionnées de souscrire un contrat d'engagement républicain (CER). La fixation des montants des subventions pour l'année 2022 a

fait l'objet de nombreux échanges avec les dirigeants des associations. Il est important pour la commune d'accompagner et de soutenir activement les associations pendant cette crise sanitaire qui malheureusement se poursuit. Le montant total des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2022 s'élève donc à 2 647 945 euros. Cette somme intègre les acomptes sur subventions versés en janvier 2022 pour un montant de 659 500 euros (délibération 2021- 74 du 16 décembre 2021). Il est précisé que :

- sur le secteur de la petite enfance, les subventions sont ajustées pour tenir compte du versement direct aux associations du bonus territorial par la Caisse d'Allocations Familiales;
- sur le secteur culturel, la subvention à l'ECLA est ajustée cette année suite à des discussions avec l'association et au regard du niveau de trésorerie de celle-ci;
- sur le secteur des sports, la subvention de l'UAS retrouve le niveau de l'année 2020, la diminution convenue avec l'association en 2021 correspondait à un niveau exceptionnel de trésorerie.

Abstentions de **Pierre BOSCHE et les membres du groupe Saint-Cloud 2020!** sur la ligne « Plus de sons » (Rock en Seine). Laurent MONJOLE et Céline PEIGNE ne prennent pas part au vote, en raison de leur implication dans une association relevant de la jeunesse.

Le Conseil municipal adopte par 33 voix l'ensemble des subventions 2022 aux associations locales ou d'intérêt général pour un montant de 2 647 945 euros. Conformément à la réglementation, une convention d'objectifs et de financement sera signée, par le maire ou l'élu délégué, avec chacune des associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €. Par ailleurs, il est demandé à l'ensemble des associations de signer un contrat d'engagement républicain.

■ Délibération n° 13 : Subvention au Centre d'Action Sociale pour l'année 2022

L'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale (440 000 €) est assuré par la subvention du budget principal. Il convient de préciser que le budget primitif de cet établissement est équilibré avec la reprise de l'exercice précédent. En pratique, cela conduit à voter le Compte administratif N-1 et ensuite le budget primitif N au cours de la même séance. Pour l'année 2022, le montant de la subvention est fixé à 260 000 €, la subvention 2021 était de 270 000 €.

Le budget de cet établissement a été élaboré en tenant compte des besoins 2022 avérés mais aussi des dépenses et des recettes effectivement réalisées en 2021; le résultat excédentaire est en progression de 20 000 €.

La crise sanitaire que nous vivons depuis le mois de mars 2020, a eu un impact sur le résultat de l'exercice 2021. Cette subvention permettra la réalisation des actions du CCAS. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 260 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2022.**

■ Délibération n° 14 : Subvention à la Caisse des Écoles pour l'année 2022

L'équilibre du budget de la Caisse des Écoles (2 500 000 €) est assuré par la subvention du budget de la Ville. Il convient de préciser que le budget primitif de cet établissement est équilibré avec la reprise de l'exercice précédent. En pratique, cela conduit à voter le Compte administratif N-1 et ensuite le budget primitif N au cours de la même séance. Conformément à la délibération du 15 mai 2014 portant répartition des compétences entre la Ville et la Caisse des Écoles, cet établissement public assure la gestion des activités périscolaires : accueils du matin et du soir, accueils de loisirs, ateliers du midi et activités de l'École des Sports et études dirigées. Pour mémoire, le budget de la Ville prend en charge la rémunération des directeurs et directeurs adjoints des structures d'accueil.

L'ensemble de ces activités est financé par les participations des familles (60 %), les financements de la Caisse d'Allocations Familiales (15 %), notamment avec la mise en place du financement « plan mercredi ». L'équilibre final du budget est assuré par la subvention municipale. Pour l'année 2022, le montant de la subvention est arrêté à 250 000 €. Ce montant marque le retour à une activité normale suite à deux années fortement impactées par les confinements successifs. Pour rappel, en 2021 la subvention de la Ville avait été fixée à un montant de 300 000 € pour faire face à de potentielles interruptions de l'activité. Cependant, la durée limitée des confinements par rapport à 2020 a permis de dégager un résultat de l'exercice 2021 de 175 000 €. En conséquence, **le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 250 000 € à la Caisse des Écoles au titre de l'année 2022.**

■ Délibération n° 15 : Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2022

Réforme de la fiscalité locale :

La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, et notamment son article 16, institue les mesures fiscales applicables à partir du 1^{er} janvier 2020.

Cette loi prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023. À partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recettes, le produit du foncier bâti des départements (TFB).

Suite à la réforme précitée, la Ville ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et ne fixe donc plus son taux.

Évaluation du produit de fiscalité pour l'année 2022 :

Les bases de fiscalité sont arrêtées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et qu'elles sont revalorisées chaque année selon le taux de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (article 1518 bis du Code général des impôts).

Pour l'année 2022, l'évolution des valeurs locatives est fixée à 3,4 %.

Ainsi, pour l'exercice 2022, il est proposé de maintenir les taux des deux taxes « ménages » inchangés :

Taux communaux	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière (bâti)	20,34 %	20,34 %
Taxe Foncière (non bâti)	14,22 %	14,22 %

Les bases prévisionnelles de fiscalité nous ont été notifiées par les services de l'État le 17 mars 2022.

Le produit inscrit est arrêté à 31 680 938 €.

Pour l'année 2022, la commune ne prévoit pas d'augmentation des taux de fiscalité des ménages.

Le Conseil municipal fixe par 33 voix les taux des impôts locaux pour 2022 : Taxe Foncière (bâti) : 20,34 % / Taxe Foncière (non bâti) : 14,22 %. Abstentions de **Xavier BRUNSCHVIG** et **d'Irène DOUSAS**.

JURIDIQUE

Rapporteurs : Olivier BERTHET pour les délibérations n° 16 et 17 et Nicolas PORTEIX pour la délibération n° 18

■ **Délibération n° 16 : Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée AI 386 sise 38-40, boulevard de la République**

La parcelle cadastrée AI 386 sise 38-40, boulevard de la République, d'une surface de 6 877 m², constitue l'assiette foncière du marché des Avelines et de la résidence d'Immobilière 3F.

Toutefois, le marché et la résidence I3F ne couvrent pas la totalité de la parcelle AI 386 et des espaces appartiennent en pleine propriété à la Ville de Saint-Cloud. Ces espaces relèvent du statut de la domanialité publique. Il s'agit de la place du marché, du parking extérieur et des espaces verts, qui ont vocation à rester affectés à l'usage direct du public dans le projet de réhabilitation du marché des Avelines, à l'exception cependant, d'une petite parcelle d'espaces verts. Cette parcelle d'espaces verts, dénommée Lot C et matérialisée en marron clair sur le projet de division en annexe, représente un terrain d'une surface de 65 m². Elle est située entre l'immeuble d'I3F et la parcelle AI 300. Elle n'est aujourd'hui plus affectée à l'usage direct du public, car au fil du temps, le terrain a été rattaché sans titre à la propriété AI 300 et privatisé, si bien qu'aujourd'hui, une clôture matérialise ce rattachement et sépare physiquement ce terrain de 65 m² du reste de la parcelle AI 386. Cette occupation de fait ne peut conduire à être revendiquée par l'actuel propriétaire de la parcelle AI 300 et faire l'objet d'une prescription acquisitive trentenaire, dès lors qu'il s'agit d'un bien relevant initialement du domaine public et à ce titre, inaliénable et imprescriptible. La Ville, n'ayant pas l'usage, ni l'utilité de cette parcelle, souhaite en régulariser l'occupation par une cession au promoteur ATLAND, acquéreur de la parcelle AI 300. Pour ce faire, il convient d'abord de constater la désaffectation effective de ce terrain, puis d'en prononcer le déclassement. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation effective du terrain formant le lot C sur le plan en annexe, d'une surface de 65 m², qui fera l'objet d'un détachement de la parcelle AI 386 et prononce le déclassement du domaine public du terrain formant le lot C sur le plan en annexe, d'une surface de 65 m², qui fera l'objet d'un détachement de la parcelle AI 386, pour une incorporation au domaine privé de la commune.**

■ **Délibération n° 17 : Cession à la Société Atland d'une partie de la parcelle cadastrée AI 386 sise 38-40, boulevard de la République**

La délibération précédente a constaté la désaffectation effective et prononcé le déclassement

du domaine public d'un terrain de 65 m², formant le lot C sur le projet de division en annexe, situé sur la parcelle cadastrée AI 386 et situé 38-40, boulevard de la République. À présent, il convient d'autoriser la cession de ce terrain, afin de régulariser son rattachement à la propriété cadastrée AI 300 sise 36, boulevard de la République. France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 29 000 €. Cependant, rien n'interdit à la Ville de le vendre plus cher. Ainsi, la société ATLAND s'est portée acquéreur au prix de 35 000 €. Un géomètre-expert devra réaliser un document d'arpentage en vue de la division du terrain et de sa cession. Ainsi, en fonction des limites définies contradictoirement avec les propriétaires riverains, la superficie et la configuration du terrain à céder pourront faire l'objet de modifications mineures.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à la société ATLAND le terrain formant le lot C sur le plan en annexe, d'une surface de 65 m², qui fera l'objet d'un détachement de la parcelle AI 386. La cession interviendra moyennant le prix de 35 000 €.

■ **Délibération n° 18 : Signature de l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes établie par l'Établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense (POLD)**

Par une décision n° 8 (8/2021) du 8 février 2021, le bureau territorial de POLD a approuvé la convention de groupement de commandes dans différentes thématiques (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la passation du marché principal et marchés d'assurances, de prestations juridiques, de fournitures et de maintenance informatique, de fournitures administratives, de formation du personnel, d'assistance à la mise en place du RGPD, de prévention et de sécurité au travail, de médecine professionnelle, d'élaboration du document unique, d'archivage et de stockage) dont l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense est le coordonnateur.

Cette convention a été signée le 15 février 2022 par l'ensemble des onze communes du territoire ainsi que quelques établissements (Caisse des Écoles, CCAS, ...).

Afin de permettre une plus grande rapidité et une plus grande souplesse dans l'exécution de cette convention, il est proposé de modifier l'objet des prestations pouvant faire l'objet d'un groupement de commandes en l'étendant aux contrats de prestations de services et de fournitures

courantes, ce qui permettra notamment à la Ville de poursuivre avec le groupement ses achats de fourniture de papier et de tampons encreurs comme actuellement. Il est rappelé que seuls les membres ayant explicitement exprimé un besoin seront parties au contrat découlant de ladite procédure. Les autres membres ne seront pas tenus par le contrat et pourront librement passer leurs propres contrats. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de l'avenant n° 1 à la convention initiale de groupement de commandes établie par l'Établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense ayant pour objet d'étendre la convention initiale aux contrats de prestations de services et de fournitures courantes.**

SERVICES TECHNIQUES

Rapporteurs : le Maire et Jean-Jacques VEILLEROT

■ **Délibération n° 19 : Adhésion au SIGEIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et du service public de distribution de l'électricité**

Notre collectivité a, l'an dernier, été invitée à se prononcer sur l'adhésion de l'Établissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » (EPT GOSB) au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité (SIGEIF) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et de l'électricité. Les services du contrôle de légalité de la Préfecture ont cependant estimé que le fondement du mécanisme dit de « représentation-substitution », retenu pour cette procédure d'adhésion, était erroné. Le SIGEIF a fait droit à cette demande et a donc repris une délibération permettant ainsi de finaliser et de confirmer l'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en se conformant strictement au formalisme préconisé par la Préfecture. Conformément aux dispositions du CGCT, la délibération du SIGEIF est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle entité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, au titre :

- de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz pour le compte des communes de Morangis (91),

Arcueil (94), Cachan (94), Chevilly-Larue (94), Choisy-le-Roi (94), Fresnes (94), Gentilly (94), Ivry-sur-Seine (94), le Kremlin-Bicêtre (94), l'Haÿ-les-Roses (94), Orly (94), Thiais (94), Villejuif (94) et Vitry-sur-Seine (94);

- de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité pour la commune de Morangis (91). **Claire LOUVET et Jean-Christophe ACHARD** ne prennent pas part au vote.

■ **Délibération n° 20 : Dépôt des demandes d'autorisation de travaux nécessaires à l'exécution du programme d'investissement dans les bâtiments communaux**

La Municipalité prévoit, au titre du programme d'investissement dans les bâtiments communaux, de réaliser en 2022 les opérations de réfection ou d'amélioration suivantes :

- **Hôtel de ville** : modernisation de l'ascenseur des services techniques. Cet ascenseur est vétuste, ce qui engendre un coût d'entretien et un taux de pannes élevés;
- **Le Carré** : remplacement de portes coupe-feu. Les espaces d'accueil de la salle du Grand Livre connaissent un vieillissement prématuré du fait de la forte occupation de la salle depuis une quinzaine d'années;
- **Maternelle des Coteaux** : aménagement d'une issue de secours supplémentaire permettant d'évacuer jusqu'à la cour depuis le 1^{er} étage;
- **Élémentaire du Centre** : création et réaménagement de blocs sanitaires dans la continuité du programme de modernisation commencé en 2018;
- **Église Notre-Dame-des-Airs** : ajout de deux issues de secours obligatoires afin de mettre en conformité les locaux avec la fréquentation normale de l'édifice;
- **Centre sportif des Tourneroches** : rénovation des étanchéités et des puits de lumière qui présentent une absence d'isolation thermique insuffisante et plusieurs points d'infiltrations;
- **Gymnase Huet** : réfection de la toiture et du brisis afin d'améliorer l'isolation thermique, d'accroître l'apport de lumière naturelle et de corriger les problèmes d'infiltrations.

Chacune de ces opérations nécessite le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux, les locaux relevant de la réglementation applicable aux ERP. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou l'élu délégué, à déposer les demandes d'autorisation de travaux dans les ERP pour les bâtiments précités.

ÉDUCATION

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ Délibération n° 21 : Intégration de la rue des Avelines au périmètre de la carte scolaire

Le périmètre scolaire a pour vocation d'équilibrer les effectifs scolaires dans les écoles de la Ville. La rue des Avelines a été créée après la modification du périmètre de la carte scolaire du 26 janvier 2012. C'est pourquoi, pour les élèves des classes maternelles, la rue des Avelines sera sectorisée à la maternelle Pasteur. Pour les élèves des classes élémentaires, elle sera sectorisée à l'école élémentaire Centre. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le périmètre de la carte scolaire pour les élèves des classes maternelles du quartier Pasteur et pour les élèves des classes élémentaires du quartier Centre en y intégrant la rue des Avelines.**

CITOYENNETÉ

Rapporteur : Sacha GAILLARD

■ Délibération n° 22 : Remboursement exceptionnel de frais funéraires

Le service Citoyenneté assure, entre autres, la gestion du service public funéraire pour la Ville de Saint-Cloud. Suite à une erreur matérielle survenue en novembre 2020, lors du second confinement, l'inhumation de madame Marie BELORGEY veuve LAMÈRE a été effectuée au cimetière des Bulvis de Suresnes. Or, madame BELORGEY veuve LAMÈRE était titulaire d'une concession funéraire située Division J - Ligne 3 - Plan 34, au sein de notre cimetière communal. À la demande de madame Véronique LAMÈRE, fille de madame Marie BELORGEY veuve LAMÈRE, il a donc été procédé le 25 janvier 2022 à la réinhumation du corps de sa mère dans sa concession funéraire au cimetière communal de Saint-Cloud. En conséquence, il convient de rembourser à madame Véronique LAMÈRE les frais d'obsèques de l'inhumation au cimetière des Bulvis de Suresnes, ayant eu lieu en novembre 2020, soit un total de 2145 €, factures à l'appui. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 2145 € à madame Véronique LAMÈRE au titre des frais engagés pour l'inhumation de madame Marie BELORGEY veuve LAMÈRE au cimetière des Bulvis de Suresnes.**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 23 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2022

Dans le cadre de l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité, il est proposé **de créer 14 postes au 1^{er} avril 2022**. En parallèle, il est proposé **la suppression au 1^{er} janvier 2022 de 14 postes**.

Il convient par conséquent **d'adopter le nouveau tableau des effectifs** qui acte l'ensemble de ces créations et suppressions et recense l'ensemble des postes existants au 1^{er} avril 2022. Au 15 février 2022, les effectifs budgétaires sont temporairement maintenus à 504. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.**

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud 2020!

cyber-attaque

Quel est le bilan du piratage informatique en particulier les causes, les dégâts et fuites de données ainsi que les coûts et investissements à prévoir? (Pierre BOSCHE)

Claire LOUVET répond que dix semaines après l'attaque, la Ville de Saint-Cloud a retrouvé un fonctionnement normal et l'ensemble des directions ont pu reprendre une activité sans contrainte informatique. Elle tient à souligner, à nouveau la forte mobilisation de la direction des systèmes d'information et du numérique et la souplesse, l'agilité de l'ensemble des directions pour absorber cette crise. Dans le cadre des investigations menées, la Ville, appuyée par des experts en cyber, a pu identifier les potentielles causes de cette cyberattaque. En revanche, elle ne peut fournir plus de détails quant à ces causes pour des raisons de sécurité. Indépendamment de la Ville, ces genres d'attaques profitent assez classiquement des connexions à distance qui se multiplient avec le télétravail et qui génèrent autant de points d'entrée dans le système d'information ou alors utilisent les fameux mails/PJ volés pour entrer dans le système. Avant l'attaque, la Ville menait déjà des actions de sensibilisation sur le risque cyber, qui seront poursuivies. Après avoir circonscrit le périmètre de l'attaque, la Ville a travaillé à la reconstruction de son système d'information. Il est difficile de fournir plus de détails quant à cette architecture pour des raisons de sécurité.

En février, Claire LOUVET avait évoqué d'éventuelles fuites de données. Il se trouve que des données volées ont été effectivement exposées sur le *Dark Web*. Connaissant le périmètre de l'attaque, la Ville avait, par sécurité et par anticipation, réalisé une déclaration auprès de la CNIL. Après une analyse de sensibilité, la Ville a été proactive vis-à-vis de personnes physiques ayant fait l'objet d'un vol de données pour les informer, les rassurer et les sensibiliser quant à d'éventuelles tentatives d'escroqueries dans les mois à venir. La Ville a agi dans le respect de la législation en vigueur sur la protection des données et selon les recommandations de la CNIL. À ce jour, le délégué à la protection des données a été contacté par trois Clodoaldiens suite aux courriers adressés et se tient à la disposition de tous pour répondre à toute question relative à la protection des données.

Quant aux coûts générés par cette cyberattaque, les premières évaluations sur le volet système d'information permettent d'établir un coût d'environ 50 000 euros pour les premières semaines de crise. L'évaluation est toujours en cours de consolidation. Ces coûts se distinguent des investissements prévus au budget primitif. Il convient de rappeler qu'avant la cyberattaque, la sécurité de nos systèmes d'informations était déjà positionnée comme une priorité budgétaire (années 2022/2023). Les coûts sont donc intégrés dans le budget primitif voté ce jour. Notre trajectoire budgétaire est donc confirmée (environ 1/3 du budget DSIN dédié à la sécurité).

Circulation des vélos autour de l'hippodrome

Quelles sont les alternatives à l'interdiction des vélos autour de l'hippodrome très mal ressentie par les cyclistes ? (Delphine POTIER)

Éric BERDOATI rappelle que la promenade de l'hippodrome est piétonne et que quinze années ont été nécessaires pour la concevoir (achat d'emprise, contraintes techniques...). À sa livraison en 2015, la cohabitation vélos/piétons y était en vigueur, bien que conflictuelle. Dès 2017, des panneaux d'avertissement sont placés invitant les cyclistes à ralentir. La Ville de Rueil-Malmaison en a fait de même. Cette expérience a duré cinq ans de 2017 à 2022, les conflits d'usage n'ont pas diminué et les comportements des cyclistes ne se sont pas améliorés. Éric BERDOATI précise qu'il reçoit des messages de soutien quotidiens qui confortent cette décision relevant de la sagesse.

Stations de recharge des véhicules électriques

Y a-t-il un plan de mise en place massive de stations de recharge à Saint-Cloud pour faire

face à la multiplication des voitures électriques et la difficulté à trouver une station ? (Delphine POTIER)

Éric BERDOATI répond qu'une position commune devra être effectivement trouvée car de nombreux opérateurs coexistent aujourd'hui. Il précise que le sujet a déjà été évoqué avec le Département et l'association des Maires des Hauts-de-Seine. Saint-Cloud dispose de dix stations doubles de recharge rapide (soit 20 véhicules) en 22 kVA.

La Ville en partenariat avec le SIGEIF entend bien poursuivre l'augmentation du nombre de stations tout en améliorant leur maintenance. **Jean-Christophe ACHARD** ajoute que dix bornes (20 places) sont programmées dans le parking des Avelines ainsi qu'environ 10 % des places dans le parking des hôpitaux. **Olivier BERTHET** précise que la station TOTAL quai Carnot devrait proposer l'intégration de stations de recharge rapide – environ quinze appareils (recharge traditionnelles en 30 minutes dans un premier temps, puis en quelques minutes dans les années à venir).

Centre de vaccination

Le centre de vaccination, actuellement fermé va-t-il rouvrir ? (Catherine GREVELINK)

Jean-Christophe PIERSON annonce un très faible niveau de la demande et confirme que le centre de Saint-Cloud, comme beaucoup d'autres, ne rouvrira pas à ce stade. Néanmoins, la Ville s'est assurée du maintien des possibilités de vaccination sur Saint-Cloud et les personnes qui le souhaiteraient peuvent se faire vacciner dans les pharmacies, à la maison médicale de la rue Gounod ou au centre Inwecare, rue du Dix-Huit-Juin 1940. Les rendez-vous sont accessibles sur Doctolib et aucun délai n'est à noter pour avoir un rendez-vous qui peut être obtenu dans un délai de 48 h.

Espace d'affichage libre

Est-il prévu un nouvel espace d'affichage libre pour pallier la suppression de la colonne Morris du Val d'or ?

(Rafaël MAYCHMAZ)

Éric BERDOATI précise que la réglementation oblige les communes à avoir un espace d'affichage destiné à la contribution à l'opinion publique proportionnel au nombre d'habitants. La Ville est ainsi pourvue du nombre de colonnes Morris nécessaire.

Xavier BRUNSCHVICG mentionne le risque d'un affichage sauvage lié à la suppression de cet élément de mobilier urbain.

C'est avec une vive émotion que Marc CLIMAUD annonce sa démission du Conseil municipal après 27 ans d'engagement. Il remercie à cette occasion Monsieur le maire, ses collègues élus, l'ensemble des services et des associations l'ayant accompagné durant toutes ces années ainsi que son épouse qui lui a permis de mener à bien son activité municipale.

Éric BERDOATI souligne l'exemplarité de Marc CLIMAUD en tant qu'élu local et le remercie chaleureusement au nom du Conseil municipal pour son engagement au service de l'intérêt général et des Clodoaldiens.

L'assemblée l'applaudit et Monsieur le maire lui souhaite une bonne retraite bien méritée!

La séance est levée à 00h10

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 7 avril 2022

Le maire

Eric BERDOATI

ACTES D'URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 3 février : 33, avenue Alfred-Belmontet (local sanitaires PMR)
- 18 février : 20, rue Gounod (remplacement de fenêtres)
- 23 février : 79, rue Henri-Regnault (remplacement d'un portail et d'un portillon)
- 24 février : 23, rue d'Orléans (remplacement de fenêtres)
- 24 février : 40-42, rue Henri-Regnault (remplacement de porte de garage)
- 2 mars : 38-38 bis-38 ter, rue Mont-Valérien (réfection de toiture terrasse et pose de garde-corps)
- 4 mars : 67, rue Sevin-Vincent (extension d'une maison individuelle)
- 4 mars : 33, rue Jacoulet (aménagement des combles et modification de toiture)
- 10 mars : 32, avenue Duval-le-Camus (installation d'une serre)
- 10 mars : 1, avenue Alfred-Belmontet (aménagement d'une toiture terrasse et pose de garde-corps)
- 15 mars : 28, avenue du Maréchal-Foch (modification de façade et extension)
- 15 mars : 15 ter, avenue Clodoald (construction d'une piscine)
- 18 mars : 7, allée Foch (modification de façade)
- 18 mars : 87, rue Henri-Regnault (construction d'une piscine)
- 18 mars : 7, avenue de Suresnes (construction d'un ascenseur)
- 18 mars : 7, avenue de Longchamp (ravalement)
- 22 mars : 4, rue Alphonse-Moguez (extension d'une maison individuelle)
- 30 mars : 38, boulevard de la République (antennes relais)
- 1^{er} avril : 24, rue Tahère (changement de toiture d'un abri de jardin)
- 1^{er} avril : 24, rue Tahère (création d'une fenêtre)
- 5 avril : 37-51, rue du Val d'or (modification de clôture)
- 5 avril : 7 bis, rue Henri-Regnault (fenêtre de toit et pergola)
- 5 avril : 4, rue Joseph-Lambert (fermeture d'un patio)
- 5 avril : 12, avenue de Longchamp (ravalement)
- 5 avril : 6, rue Émile-Verhaeren (ravalement)



PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 2 février : 90, boulevard de la République (construction d'un immeuble de 34 logements et deux commerces)
- 8 février : 13, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)
- 8 février : 30 bis, parc de Montetout (extension d'une maison individuelle)
- 18 février : 40, rue du Dix-Huit-Juin 1940 (construction d'un immeuble de sept logements)
- 23 février : 27, boulevard Senard (construction d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 8 mars : 4 bis, avenue des Chalets (extension d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 10 mars : 50 bis, avenue Clodoald (extension d'une maison individuelle)
- 10 mars : 123, rue des Tennerolles (extension d'une maison individuelle)
- 17 mars : 57 bis, rue Ernest-Tissot (construction d'une maison individuelle – permis modificatif)

PERMIS D'AMÉLIORER ACCORDÉ :

- 8 mars : 21, avenue Clodoald (division de terrain)

ÉTAT CIVIL

ACTES ENREGISTRÉS DU 29 DECEMBRE 2021 AU 30 JANVIER 2022

NAISSANCES

Léa Boireau ■ Leïla El Mamiri Atalaya ■ Vadim Zerath ■ Clara Bret Ferolla ■ Capucine Davrinche ■ Judith ■ Bozsvari ■ Aylan Lahy ■ Nolan Wu Li ■ Marin Devendeville Lecoq ■ Timothée Bayard ■ Borys Kostek ■ Ambre Meyer ■ Valentin Quilici de Cubber ■ Akira Pangilinan ■ Liam Roger ■ Charlotte Lemay ■ Aurélien Creux ■ Assil Gasmi ■ Martin Langlois ■ Noah Geoffroy Levy

MARIAGES

Laurence Dorveaux & Jean-Christophe Cabrol ■ Laëtitia Grange & Daniel Peat

DÉCÈS

Paul Laisney (91 ans) ■ Pierre Cuenin (95 ans) ■ Michel Badoc (78 ans) ■ Francine Brillant née Bogaert (99 ans) ■ Yves Le Bout de Château-Thierry de Beaumanoir (89 ans) ■ Akli Terif (78 ans) ■ Ginette Gaillard née Adjiman (84 ans) ■ Geneviève Migozzi née Poudevigne (90 ans) ■ Marc Tordjman (61 ans) ■ Georges Castelnau (94 ans) ■ Yves Faes (94 ans) ■ Pierre Parjadis de Larivière (91 ans) ■ Gérard Syrokosz (48 ans) ■ Isabel Padilla Navarro née Balazote Rodriguez (95 ans) ■ Zohra Bounab (68 ans) ■ Solange Derrien née Moriceau (100 ans) ■ Lucette Providenti née Bureloux (98 ans) ■ Mohamed Ben Mansour (80 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE JANVIER 2022 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,12	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,9	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	8,4	-
Calcium	mg/l	63	-
Chlorure	mg/l	32,2	250**
Sulfates	mg/l	92,0	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,3	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le **turbidité** de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le **pH**, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le **magnésium** est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates (Mg_2HCO_3).

Les **chlorures**, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les **sulfates**, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{--}) sont liés aux cations majeurs :

calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'**ammoniaque**. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les **nitrites**, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les **nitrates** (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lors-

qu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO₂). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : **LUCIOLE** • Avril 2022.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.